

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240716-2024_069_CC_9-DE

S²LOW



R A P P O R T P E R F O R M A N C E 2023

AXE 1

Aménagement

AXE 3

Proximité

AXE 4

**Changement
climatique**

AXE 2

Services publics

SOMMAIRE

AXE 1	04
RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE	
AXE 2	26
OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ	
AXE 3	42
RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	
AXE 4	59
PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	



AXE 1 – RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE



Préambule

En 2023, le Territoire de l'Ouest a poursuivi et développé son action en matière d'aménagement du territoire, de planification et d'habitat.

Les travaux du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ont avancé, actant notamment les orientations stratégiques en cohérence avec le projet du territoire "Ouest 2040".

La plateforme TERHGAL a permis l'optimisation des crédits de la programmation LEADER 2016-2022, clôturer sa consommation et d'enclencher les négociations sur la programmation 2023-2027.

Les préalables à l'aménagement de la Plaine de Cambaie sur les volets études et foncier sont progressivement acquis, tant sur les aspects techniques que réglementaires.

S'appuyant sur son évaluation réalisée en 2022 et l'intégration du Projet de Territoire, la révision générale du SCoT, prescrite en décembre 2022, a nécessité la formalisation des missions de prestations intellectuelles (bureau d'études et agence d'urbanisme).

S'agissant du volet aménagement opérationnel, il porte prioritairement sur la ZAC Ecocité Phaonce (Cambaie Oméga). Le mandat d'étude pré-opérationnelle a été confié à la SPL Grand Ouest (urbaniste, URD, dossier de réalisation) pour une phase de 36 mois. Parallèlement, les négociations foncières ont été relancées à l'échelle de l'opération, aboutissant notamment à un protocole avec l'Etat. Les travaux dans le cadre du Démonstrateur Ville Durable ont été engagés en 2023, dans la continuité de la signature de la convention de financement fin 2022.

Conformément aux actions inscrites dans la convention de financement, ces travaux ont concerné :

- Lancement des actions de l'axe 1 (structuration de la ville jardin) en lien avec le Conservatoire Botanique National des Mascariens.

- Préfiguration pour la réalisation des actions des axes 2 (décarbonation de la construction) et 3 (aménagement bioclimatique). Cette phase s'est matérialisée par la mise au point de marchés (Convention, R et D) et partenariats avec les collectivités concernées.
- L'axe 4, avec la gouvernance du projet (installation du comité de suivi et poursuite des réunions techniques avec les différents partenaires, représentation et participation aux instances nationales du programme, recrutement du chef de la cheffe de projet au second semestre).

Le mandat d'étude a permis d'avancer sur les études pré-opérationnelles (stade PRO) pour les travaux relatifs à la voie Henri Cornu, nécessaires à la desserte du projet privé de zone d'activité Heva (ex H.Cornu).

Les études relatives aux besoins et à la stratégie d'aménagement de foncier économique ont pour l'essentiel été achevées. Ainsi, des études pré-opérationnelles ont pu être lancées dans le cadre de l'armature économique.



L'étude pré-opérationnelle de l'aménagement de la ZAC Ecocité Phaonce (ex Cambaie Omega) confiée à la SPL Grand Ouest, durera 36 mois.



La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui définira la trajectoire du Territoire de l'Ouest en matière d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années.

1. Refonder le Projet d'Aménagement Stratégique et passer à l'opérationnalité

• Les ressources :

- . ETP mobilisés (au 31/12/2023) : 2,5
- . Budget réalisé : 60 435€ en investissement

• Les principaux objectifs :

- Révision du SCoT-AEC
- Mettre en oeuvre la modification du SCOT

• Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest - Elaboration d'un SCoT Air Energie Climat

L'année 2023 a été consacrée à la constitution du dossier de consultation marché (CCTP, DCE) et à la finalisation de la procédure permettant de retenir le groupement d'études pour l'élaboration et la sécurisation juridique du futur SCoT « Air Energie Climat ». Le marché a été notifié en décembre 2023.

Un Contrat de Quasi Régie (CQR) avec l'agence d'urbanisme AGORAH a également été formalisé et notifié pour un accompagnement à l'élaboration du SCoT sur données territoriales et notamment s'agissant du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Dans l'attente du démarrage des travaux en 2024, les réflexions ont néanmoins pu s'engager dans le cadre d'un 1er atelier SCoT avec les élus de la Commission Aménagement Logement et d'une présentation du

SCoT en Conseil de développement (CODEU).

Par ailleurs, les travaux du Plan Climat Air Energie Territorial ont permis d'avancer les réflexions sur le volet « Air Energie Climat » du futur SCoT révisé.

• La mise en oeuvre du SCoT modifié

L'actualisation annuelle des indicateurs de l'observatoire du SCoT a été réalisée sur la base des données 2022.

La collectivité étant adhérente à la Fédération des SCoT, les services ont participé aux Rencontres Nationales des SCoT sur la thématique « Planifier dans l'incertitude » en juin 2023.

En cours d'année, la mise en place du dispositif d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme à favoriser la sollicitation et l'émission d'avis consultatifs au titre du SCoT.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Taux d'avancement de la révision du SCOT	Elaboration du dossier technique marché	Marché d'études notifié	Marché attribué

2. Réaliser les projets structurants du territoire

• Les ressources :

- . ETP mobilisés (au 31/12/2023) : 2
- . Budget réalisé : . 11 218 986€
- . 76 933 € en fonctionnement
- . 11 142 053€ en investissement

• Les principaux objectifs :

- Etudes pré opérationnelles de la ZAC Ecocité Phaonce
- Validation du scénario d'aménagement de la ZIP

• ZAC Ecocité Phaonce (ex ZAC Cambaie Oméga)

Le mandat d'études pré-opérationnelles (urbanisme, réseaux, environnement, paysage...) avec la SPL Grand Ouest a été formalisé en août 2023. Par ailleurs, les négociations foncières ont abouti à la signature d'un protocole avec l'Etat pour le parc littoral et avec le propriétaire privé COLAS/SCPR pour les emprises futures de l'axe mixte sur un linéaire de 1,3 km nécessaires à la réalisation de la tranche 1 du prolongement de l'axe mixte.

• ZAE Heva (ex H. Cornu)

Sur cette opération, l'année 2023 a permis de purger les derniers recours contentieux et de lancer la signature des premiers projets urbains partenariaux. Les études techniques ont été finalisées pour les voiries et réseaux divers de la voie Cornu au stade APD/DCE devant faciliter le démarrage des travaux dès fin 2024.

• Zone Industriale-Portuaire (ZIP)

Les autorités de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, des Communes de Le Port et de La Possession, du Grand Port Maritime de La Réunion, de l'ADIR, de la CAPEB, se sont réunis au sein d'un Comité STRAtégique (COSTRA) constitué, sous l'égide du Territoire de l'Ouest en décembre 2023.

Ce COSTRA, depuis longtemps attendu, constitue l'expression d'une gouvernance enfin partagée et formalise l'adhésion des partenaires pour faire de cette zone à fort potentiel un espace de développement économique riche d'ambition territoriale. Le COSTRA a ainsi validé un scénario d'aménagement qui permet de concilier l'extension du Grand Port Maritime et l'installation d'activités innovantes sur la zone. Le Conseil Départemental a affiché sa volonté d'entrer en phase opérationnelle et de participer au capital de la SPL Grand Ouest.

Cette gouvernance renouvelée s'est engagée sur 4 principes fondateurs :

1. Porter la voix commune réunionnaise autour de ce grand projet économique portuaire.
2. Préserver les capacités d'accueil de la demande économique du futur grand pôle portuaire.
3. Intégrer et préserver les interfaces ville et port
4. Travailler en complémentarité avec les futures zones économiques du Territoire de l'Ouest et du territoire réunionnais.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Taux d'avancement des travaux VRD financés par PUP sur ZAE H.Cornu	-	Finalisation des dossiers DCE	-
ZAC Ecocité Phaonce		Mandat SPL Grand Ouest attribué	

• **Lancement de la réalisation du Pôle d'Innovation Ouest (PIO) sur la ZAC de l'OASIS (Le Port).**

La phase 1 de l'étude de pré-programmation pour la construction du Pôle d'Innovation Ouest (PIO) a été finalisée en juin 2023. Cette étude confirme la création d'un espace de fertilisation croisée basé sur le continuum recherche / formation / innovation / Territoire. Ce lieu portera la démarche territoriale du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI). Le foncier nécessaire a été acheté en décembre 2023 pour construire le bâtiment démonstrateur de 5700 m² qui sera composé de bureaux des partenaires et entreprises, d'espace

d'incubation, de la formation de recherche, de centre de formation et d'espace événements. Le PIO disposera d'une localisation stratégique par son implantation sur la ZAC de l'Oasis (Le Port) dans le périmètre de l'Ecocité.

L'objectif du Territoire de l'Ouest est d'adosser le PIO à la future école d'architecture ; le PIO ayant vocation à héberger des acteurs engagés sur les questions d'aménagement bioclimatique, du numérique (dont ICC) et de l'énergie (1ère brique du futur projet de pôle énergie discuté actuellement avec la Région Réunion).

3. Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest

Préambule

• **Les ressources :**

- . ETP mobilisés : 6,5
- . Budget réalisé : 868 380€
- 82 220€ en fonctionnement
- 786 160€ en investissement

• **Les principaux objectifs :**

Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Mise à disposition de foncier et d'immobilier supplémentaires
- Animation économique & accueil des entreprises
- Innovation & développement de filières
- Nouvelle offre immobilière



La participation du Territoire de l'Ouest et de ses acteurs économiques au 1er Salon Lokal a permis de valoriser les filières autour de la production industrielle, agricole, artisanale et de l'économie circulaire.

Définir et élaborer la stratégie territoriale de développement économique :

• Etudes d'armature économique

L'étude armature économique a été finalisée sur la partie stratégique. L'actualisation de la stratégie de développement économique et du schéma d'aménagement économique du Territoire de l'Ouest a permis de poser un certain nombre d'enjeux :

1. Rôle structurant des filières stratégiques (donner du sens au développement économique) ;
2. Besoins confirmés des entreprises en volume (environ 13 ha par an de besoins fonciers et immobiliers à l'échéance 2030) ;
3. Nécessité de concilier parcours résidentiel des entreprises, équilibre territorial et limitation de l'impact sur l'environnement.

Les études de programmation par le biais des marchés subséquents ont été lancées sur 5 zones identifiées :

1. Zone d'Activités Berges de la Rivière des Galets,
2. Zone de Fait Cambaie Sud,
3. Zone de Fait Henri Cornu,
4. Triangle Prévert Le Port,
5. Zone d'Activités La Saline.

Trois zones (Zone d'Activités Berges de la Rivière des Galets, Triangle Prévert Le Port, Zone d'Activités La Saline) ont fait l'objet de livraisons d'études de programmation qui consistent en la définition du futur programme d'aménagement : plan de composition, bilan d'aménagement, procédures à mettre en œuvre.

Ces zones feront l'objet d'études de Maîtrise d'œuvre avant passage en phase opérationnelle.

Les études de modernisation sont finalisées sur ZA Pointe des Châteaux et ZAE Balthazar. Elles contiennent des éléments de programmation, de planning et de chiffrage afin de préparer leur passage en phase opérationnelle.

Ces opérations se sont intégrées dans le cadre du plan d'investissement pluriannuel s'étendant jusqu'en 2032 comprenant 7 zones réparties équitablement sur l'ensemble du territoire.

En novembre 2023, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a renouvelé la labellisation au dispositif Territoire d'Industrie du Territoire de l'Ouest, sur la période 2023-2027, afin de poursuivre la dynamique partenariale engagée. Dans ce cadre, un plan de 10 actions prioritaires a été élaboré avec les partenaires territoriaux dont l'ADIR qui copilote ce dispositif avec le Territoire de l'Ouest, en cohérence avec les 4 axes définis au plan national : Innovation / Transition Écologique et énergétique / Foncier / Compétences.

• Structurer et accompagner le développement d'une filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest a copiloté avec l'entreprise GAOSHAN, la Région Réunion et la Ville de St-Paul, un important projet de structuration d'une nouvelle filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Etat sur la création de projets de « Pôle des Industries Culturelles et Créatives ». Cette candidature a été couronnée de succès fin 2023 et le projet porté localement, a été désigné par l'Etat au travers de la Banque des Territoires, pour répondre à un Appel à Projets qui sera publié au deuxième semestre 2024.



Le Collectif Bouftang a réalisé et présenté une étude sur l'industrie du jeu vidéo à La Réunion, écosystème dynamique offrant un fort potentiel de développement pour le Territoire de l'Ouest.

+ FOCUS

Le Territoire de l'Ouest lance la filière Industries Créatives et Culturelles avec l'étude BOUFTANG et le succès de l'AMI « Pôle territoriaux des ICC » et renouvelle sa labellisation Territoire d'Industries pour 2023-2027.



Le 18e Forum du CITI qui a réuni bon nombre d'acteurs publics et privés, a fait la part belle aux Industries Culturelles et Créatives et à l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Forum du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire du Territoire de l'Ouest termine l'année avec la 18ème édition dédiée aux Industries Culturelles et créatives. Une belle opportunité pour notre réseau de se rencontrer et de présenter les projets en cours et à venir. Cet espace de réflexion entre les acteurs publics et privés permet de créer des synergies et des conditions favorables à vouloir mettre en lumière les talents et les savoirs du territoire.

AU PROGRAMME :

- Un retour sur la toute première étude portée par le Collectif Bouftang sur l'industrie du jeu vidéo à La Réunion qui représente un chiffre d'affaires estimé à 2 millions d'euros. C'est tout un écosystème dynamique constitué de producteurs de jeux vidéo, de 7 studios, de nouveaux débouchés professionnels, un vrai potentiel à développer pour le Territoire de l'Ouest
- Une présentation par Gao Shan Pictures du projet du pôle Territorial des industries créatives de l'image et

du son –lauréat du Projet France 2030 : qui réunit les acteurs des industries du son et de l'image pour les faire travailler collectivement et porter leurs valeurs, leurs projets, leurs savoir-faire au-delà des frontières régionales

La nouvelle étape du programme Territoires d'industrie 2023-2027 a été annoncée par le Président de la République le 11 mai 2023. La candidature du Territoire de l'Ouest a été retenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), lors de son assemblée générale qui s'est déroulée à Chalon-sur-Saône en novembre 2023.

Le renouvellement de cette labellisation permettra de soutenir la réalisation d'actions concrètes et structurantes portées par le Territoire de l'Ouest en lien avec ses partenaires et répondant aux enjeux essentiels de l'Ouest, notamment en matière de transition écologique et industrielle, de construction durable, sans oublier l'accompagnement à la structuration de filières.

Relancer l'offre économique foncière et immobilière de l'Ouest dans les secteurs aménagés.

• Prospection et Etudes

Etude pour une stratégie de commercialisation adaptée aux enjeux économiques du territoire :

Initiation de travaux pour déterminer une stratégie de commercialisation du patrimoine foncier et immobilier mobilisable et définition d'un outil financier de gestion locative dont le Territoire de l'Ouest pourra se saisir pour piloter la mise en œuvre de sa stratégie de commercialisation.

Développer des équipements économiques innovants dans nos ZA pour répondre aux besoins des entreprises :

Réalisation de premières études de faisabilité et définition d'un mandat d'étude avec la SPL Grand-Ouest pour la réalisation de 2 équipements sur les ZA de l'Ecoparc et de la Pointe des Châteaux, afin d'offrir un parcours résidentiel et des services adaptés aux entreprises (Incubateur, pépinière, village artisanal...) et au développement des filières. L'équipement situé sur la ZA de l'Ecoparc sera dédié aux entreprises de l'écologie industrielle.

Rendu des études de programmes de la zone de transit :

il s'agit de proposer une zone de transit aux entreprises concernées par la procédure de la Déclaration d'Utilité Publique de Cambaie. Il a été proposé un plan d'aménagement d'ensemble, la définition du parcours règlementaire permettant d'étudier les conditions de constructibilité ainsi qu'un bilan prévisionnel d'aménagement. Cette étape nous permettra de passer en phase opérationnelle en engageant les études de maîtrise d'œuvre associées.

D'autres projets d'aménagement ont également été initiés, tels qu'une zone d'activités économiques sur 1,5 hectare à Bois-de-Nèfles à Trois-Bassins. Une étude de prospective foncière a été lancée avec l'EPFR pour le portage d'un des lots identifiés. Contractualisation avec SPL pour le mandat de travaux sur la modernisation de la ZA Cambaie.

Réalisation et validation de l'inventaire des ZA en partenariat avec le service commun SIG

Conformément aux exigences de la Loi climat et résilience, le Territoire de l'Ouest a réalisé en interne l'inventaire des 23 zones d'activités qu'il a en gestion. Cet inventaire a consisté à la mise en œuvre d'un bilan exhaustif des entreprises présentes sur les périmètres concernés avec un calcul du taux de vacances afin de proposer un plan d'actions de récupération de foncier économique qui sera engagé par la suite. Le Territoire de l'Ouest a été la première intercommunalité à réaliser cet inventaire (partenariat direction Economie Innovation Insertion et Service commun SIG).

• Etudes techniques et Travaux

Livraison de l'Ecobox en 2023 sur la ZA Bras Montvert :

En l'état actuel d'avancement du projet, un ecobox a déjà été livré et est en activité, accueillant un snack/traiteur. Cette réalisation préliminaire est un signe positif du progrès du projet et offre un aperçu concret des bénéfices futurs pour la zone.

ZA Bras Montvert :

Préparation de la contractualisation pour un mandat de travaux des ateliers taille moyenne : Le projet envisagé vise à proposer des ateliers adaptés aux entreprises situées dans les Hauts, en se concentrant sur des surfaces moyennes pour répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises. L'objectif principal est de maximiser l'utilisation du foncier existant en optimisant chaque parcelle disponible. Ce projet est crucial pour dynamiser l'activité économique locale et offrir des espaces adaptés à la croissance et au développement des entreprises dans cette zone.

Déploiement de l'actualisation de la signalétique sur la ZA Bras Montvert par la mise à jour et la remise en état des panneaux de signalisation des entreprises présentes sur la zone.

Poursuite de l'accompagnement du projet de développement économique sur la zone Henri Cornu porté par l'opérateur Opale Alsei sur une surface de 25 hectares avec une coordination entre l'opérateur et les entreprises sur site susceptibles d'être relocalisées.

Sur la modernisation de la ZA Le Port, Le Territoire de l'Ouest a poursuivi les études de désigner urbain : Les tâches incluent des diagnostics, benchmarks, propositions d'aménagements, élaboration de schémas, concertation, et communication. Les missions couvrent la conception urbaine, la faisabilité technique, la stratégie, et la production de supports pour la concertation.

Réalisation d'un espace boîtes à clés des lots économiques sous gestion Territoire de l'Ouest : Il s'agit de centraliser l'ensemble des clés des ateliers sous gestion intercommunale en lien avec le service patrimoine. Cet espace est situé au 3eme étage du siège.

Coordination de l'opération de récupération foncière et de démolition du bâtiment sur HN 21 sur la zone d'activité de Cambaie en lien avec la Direction Travaux et Patrimoine.

Le service Développement et Modernisation des ZAE (DMZ) a émis des avis sur les permis de construire (20) et sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (10) sollicités par les 5 communes membres.

Gestion de 2 concessions d'aménagement à vocation économique :

ZAC Environnement – secteur Ecoparc : Validation du CRAC, Remise en état rétrocession du poste de relevage, Entretien des espaces verts, Convention de partenariat avec le Parc National pollution lumineuse.

ZAC Portail : Validation du CRAC, Remise en état rétrocession du poste de relevage, Rétrocession voiries

Phase de commercialisation
6 baux commerciaux ont été signés en 2023 dont 3 sur la commune de St-Paul (ZA CAMBAIE) et 1 sur la commune de Le Port (ZAC 2000).

La ZAC Environnement secteur Ecoparc sous concession d'aménagement territoire de l'Ouest a fait l'objet de commercialisation (hors appel à projets) sur 3 parcelles au début de 2023. Ces parcelles sont aujourd'hui attribuées, et des promesses de baux à construction sont en cours de rédaction auprès de l'office notarial de Saint-Paul. Un appel à projets a également été lancé en septembre 2023 sur 3 parcelles supplémentaires.

Suite aux travaux d'extension de la zone d'activité de la Pointe des Châteaux, sur une surface de 6 hectares, deux appels à projets ont été lancés fin 2022 pour la commercialisation des parcelles. En septembre 2023, un troisième appel à projets a été lancé sur la ZA Pointe des Châteaux pour la commercialisation du dernier lot à construire (lot 6).

Au total, entre 2022 et 2023, 18 parcelles ont été attribuées sur la Pointe des Châteaux (15) et dans la ZAC Environnement secteur Ecoparc (3), et quatre parcelles dans le cadre des appels à projets mentionnés sont en cours de commercialisation (lot 6 sur Pointe des Châteaux. BK 135, BK 176 et BK 187 sur ZAC environnement secteur Ecoparc)

Sur la ZA Cambaie, la commercialisation de 3 ateliers a été réalisée.

Faciliter l'installation des entreprises dans les zones d'activités économiques et optimiser les procédures d'attribution sur les parcelles identifiées vacantes ou libérées

Un audit de situations complexes, notamment en l'absence de contrat des occupants sur des lots propriétés du Territoire de l'Ouest a été mis en place avec le Cabinet Fiducial en 2022.

Cette étude finalisée en mars 2023 a permis de proposer des pistes de solutions de régularisation d'occupants sans titre ainsi qu'un retrait de délibération permettant d'offrir du foncier économique (2 parcelles sur Cambaie).

Les actions de régularisation d'occupants sans titre ont été poursuivies en 2023 sur une quinzaine d'entreprises situées majoritairement sur la ZA Cambaie.

8 promesses de signatures sur la Pointe des Châteaux, une sur ZAC Environnement Ecoparc. 4 baux commerciaux sur Le Port et Cambaie ont été également signés. Les entreprises placées en liquidation judiciaire ne permettent pas au Territoire de l'Ouest de recouvrer les créances d'un montant total de 90 000 €.

Le Territoire de l'Ouest a renforcé sa position dans le cadre du non-respect des clauses contractuelles en engageant des procédures judiciaires ciblées sur la ZA Cambaie et ZAC Environnement secteur Ecoparc.

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

Demandes auprès de la Cellule accueil entreprises du 1er au 31 décembre 2023	Courrier et formulaire en ligne	Courriel et téléphone	Total
<i>Locaux</i>	71	63	134
<i>Foncier</i>	59	32	91
<i>Autres infos</i>	11	16	27
Total	141	111	252

En matière d'accueil des entreprises, il est recensé au total, 252 demandes en 2023, dont 225 demandes de local d'activité ou de foncier (188 demandes en 2022). Globalement, les demandes concernent des souhaits d'implantation dans un délai inférieur à 6 mois.

Pour chaque demande, une réponse a été apportée.

Pour l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets de son territoire, et le soutien des filières stratégiques, le Territoire de l'Ouest s'appuie sur divers partenaires, notamment :

◆ **La Technopole** qui assure des permanences sur le Territoire de l'Ouest et dispense des aides et conseils aux porteurs de projets.

◆ **Synergie-Péi** qui pilote et anime la démarche d'Ecologie Industrielle, visant à valoriser les déchets et à optimiser la circulation des ressources et des matières.

◆ **Les Apprentis d'Auteuil** qui œuvre au lancement d'un dispositif d'accompagnement des chefs d'entreprises pour l'intégration de jeunes en insertion, « Design Thinking ».

◆ **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat** qui accompagne les entreprises et porteurs de projets du Territoire afin de favoriser le développement économique de la Région Ouest.

◆ **L'association « La French TECH La Réunion »** qui accompagne les starts up et les entreprises de l'innovation dans l'économie de la Tech.

Concernant l'accompagnement de nouvelles filières, notamment celle des Industries Culturelles et Créatives (ICC), une convention de financement a été signée avec le collectif Bouftang pour la réalisation d'une étude sur la filière des jeux vidéo, étude dont le rapport final a été présenté lors du Forum du CITI de mai 2023.

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a adhéré à plusieurs associations et organismes afin de mobiliser les compétences nécessaires à l'accompagnement thématique des entreprises :

- **AIUP** : Association Internationale des Villes Portuaires.
- **Cluster GREEN** : Groupement Régional des Entreprises Engagées pour l'Environnement est le Cluster Economie Circulaire de La Réunion.
- **QUALITROPIC** : Pôle de compétitivité dédié à la « bioéconomie tropicale ».
- **Cluster TEMERGIE** : Association des acteurs locaux de l'énergie pour accélérer un modèle de la transition énergétique réunionnais.
- **CERBTP** : Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics de La Réunion.
- **Cluster MARITIME** : Association des acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes.

Dynamiser et valoriser l'animation économique sur le Territoire de l'Ouest et dans les zones d'activités économiques

Un plan d'animation économique décliné dans diverses thématiques (l'Ecologie Industrielle, la formation, l'Innovation, les Industries Culturelles et Créatives, l'artisanat, la transition énergétique, l'économie bleue, l'agroalimentaire...) a vu la réalisation de 18 évènements sur l'ensemble du Territoire Ouest en 2023 :

- ◆ 12 réunions d'animation de réseaux économiques (Caféco, visites entreprises, rencontres thématiques, salon, ateliers de travail...);
- ◆ 1 participation du Territoire de l'Ouest au 1er Salon-Lokal de l'île ;
- ◆ 5 Forums du CITI en 2023 (18 depuis février 2021).
- ◆ Participation à la réalisation de la « Journée de la Mer », portée par le Cluster Maritime.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Taux de traitement des demandes par le guichet entreprises	50%	100%	+50 points %
Taux de commercialisation des ZA	70%	80%	+10 points %
Nombre d'hectares de foncier éco livrés (total)	-	6 ha (Pointe des châteaux)	+6 ha
Dont nombre de m ² d'immobilier d'entreprise livré zones de mi-pentes et Hauts	0	100m ²	+100m ²
Nombre de lots d'immobiliers d'entreprises commercialisées	70%	80%	+10 points %
Nombre de réunions d'animation réseau entreprises	7	18	+11
Nombre de séminaires/colloques	0	2	+2
Construction du pôle d'innovation Ouest T2		10%	+10 points %

4. Développer une stratégie touristique durable et résiliente

Esquisse du nouveau Bureau d'Information Touristique installé à Mafate, lieu de rencontres et d'échanges pour les touristes et les habitants qui ouvrira ses portes début 2025.



Préambule

2023 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du projet de mandature et l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la gestion des sites touristiques sous la responsabilité du Territoire de l'Ouest.

Avec plus de 2,2 millions de taxe de séjour, l'Office du Tourisme Intercommunal de l'Ouest a mis en œuvre un programme d'action de promotion du territoire et d'accompagnement des professionnels du tourisme.

L'étude d'actualisation du schéma directeur de signalétique touristique a démarré, en se concentrant en priorité sur la charte graphique et le cadre d'intervention du Territoire de l'Ouest et le recensement des prestataires touristiques à équiper en signalisation d'information locale.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les projets d'investissement ont avancé pour la construction du bureau d'information touristique de Mafate et du nouveau skate park sur le littoral sud Saint-Leu.

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 4
- . Budget réalisé : 5 363 899€
- Fonctionnement : 2 566 167€
- Investissement : 2 797 732€

• Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 : structuration des contrats de gestion des sites touristiques et leur contrôle ;
- Résultats 2023 : Signature de la convention de coopération tripartite pour le Sentier Littoral Ouest (SLO) en forêt domaniale de Saint-Paul ; Obtention du cofinancement du poste de chef de projet SLO ; Recensement des prestataires touristiques éligibles à la Signalétique d'information locale ; 2,2 millions d'euros de taxe de séjour sur le Territoire de l'Ouest ; Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le skate park de Saint-Leu.

En 2023, le Territoire de l'Ouest a poursuivi ses actions pour structurer son intervention en matière de développement et promotion touristique, améliorer l'accueil sur les sites touristiques dont il est gestionnaire, et mener les études opérationnelles en vue de nouveaux aménagements touristiques pour le territoire.

Engager une nouvelle dynamique du développement touristique du territoire

Une des priorités de la mandature est de doter le Territoire de l'Ouest d'une stratégie de développement touristique durable et résiliente. Tourisme et développement durable étant deux domaines très vastes et multidimensionnels, 2023 a été consacré à préciser les résultats attendus afin d'élaborer une stratégie répondant aux enjeux et besoins du territoire.

Afin de mieux cibler les attentes et besoins des acteurs du tourisme pour le Territoire de l'Ouest, une concertation a été menée en 2023 avec les partenaires institutionnels et représentants de professionnels du tourisme. Validés par les élus communautaires en mai 2023, les priorités, objectifs et résultats attendus ont été définis dans le cadre de la rédaction du cahier des charges de l'étude « Stratégie Tourisme Durable », pour laquelle la procédure de consultation des entreprises s'est déroulée en 2023. La réalisation du diagnostic et la définition des territoires d'attractivité touristique seront menées en 2024.

Soutenir la promotion touristique du territoire de l'Ouest

• Coordonner et accompagner les partenaires publics du territoire

- Dans le cadre de sa mission de coordination des événementiels, le Territoire de l'Ouest a établi le calendrier des événementiels 2023 organisés ou accompagnés par ses services et ses satellites. Présenté lors d'une réunion avec les communes

en janvier 2023, cette action permet de partager une visibilité et promotion des manifestations dans le temps et de les localiser sur le territoire ; c'est également l'occasion pour les communes de partager leurs évènements.

- Le Territoire de l'Ouest a poursuivi son accompagnement de la commune de Trois-Bassins dans sa demande de classement touristique en élaborant le dossier avec les éléments correspondants aux critères de classement. Concernant la commune de Le Port, l'offre touristique en termes d'hébergements ne permet pas encore de répondre aux critères pour prétendre au classement.

• Renforcer la promotion touristique et accompagner les professionnels du tourisme

- A travers la régie de taxe de séjour, le Territoire de l'Ouest a collecté, en 2023, 2 228 200€, soit +8% par rapport à 2022. Affectée à 100% à l'Office du Tourisme Intercommunal de l'Ouest, cette taxe permet principalement le financement des actions de marketing et de communication pour la valorisation touristique du territoire, l'organisation d'événementiels, l'accompagnement des professionnels et des communes du Territoire de l'Ouest ;

- De grands événementiels / temps forts ont pu se tenir, tels que le Festival de la Randonnée à Mafate, les Journées européennes du Patrimoine, le Festival de l'Océan (1 journée d'animation par weekend sur tout le mois de juin sur plusieurs communes : Saint Paul, Le Port, Saint Leu, Trois Bassins). L'OTI a été également partenaire de l'Open Beach des Brisants, fête de la forêt de Dos d'Ane, Grand Boucan, Francofolies, les Guinguettes à Saint-Gilles-les-Bains...

- En matière d'accompagnement des prestataires, des ateliers ont été organisés tout au long de l'année, sur diverses thématiques (création, taxe de séjour, classement des meublés, etc).

• **Améliorer l'accueil physique en augmentant et améliorant les bureaux d'information touristique (BIT) sur le Territoire**

- Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies pour la construction des locaux du 4ème Bureau d'information touristique (BIT) de l'OTI de Mafate situé à La Nouvelle. Les marchés travaux ont été élaborés afin de favoriser l'emploi en insertion (marché réservé et clauses d'insertion) et les retombées économiques sur le territoire de Mafate. Dans cette perspective, une réunion de présentation du projet et de ses opportunités d'emplois aux Mafatais a été organisée à la Nouvelle pour le chantier et pour l'exploitation et gestion des locaux par l'OTI.

- Concernant le projet de délocalisation du BIT de Saint-Gilles sur le Port de Plaisance, le programme de travaux a été élaboré par les services en collaboration avec l'OTI, les Ports de Plaisance Ouest et le CAUE, pour permettre d'offrir un accueil plus qualitatif, une meilleure visibilité de l'office sur le port de plaisance et de disposer de locaux plus grands.

Développer l'information, l'aménagement et gérer les équipements et sites à vocation touristique

• **Améliorer la visibilité de l'offre touristique du Territoire de l'Ouest**

- Dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de la signalétique touristique du Territoire de l'Ouest, ont été réalisés en 2023 : Le recensement des structures touristiques en activité sur l'ensemble du territoire (hébergements touristiques ; sites touristiques ; activités de loisir ; artisanat) ; L'élaboration et consolidation d'une base de données cohérente ; L'actualisation de la charte graphique et du cadre d'intervention du Territoire de l'Ouest en matière de signalisation – validée par les élus communautaires en juin 2023 ; La pose de signalétique d'information locale réalisée pour les prestataires de Saint-Paul qui en ont fait la demande, dans le cadre du transfert de

la compétence au Territoire de l'Ouest et dans la continuité des investissements déjà réalisés par la commune sur son territoire.

• **Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire par des aménagements touristiques de qualité**

- Afin d'aménager un sentier littoral Ouest (SLO), continu sur le Territoire de l'Ouest, des financements du Fonds tourisme durable de l'Agence Française de Développement ont été obtenus par le Territoire de l'Ouest pour le recrutement d'un chef de projet dédié dans le cadre d'un contrat de projet de 5 ans dédié à la réalisation de nouvelles portions du SLO sur Saint-Leu et Trois-Bassins.

- Concernant le projet de camping intercommunal dans les Hauts de l'Ouest, la recherche de foncier s'est poursuivie en 2023. Le site de l'ancien Parc Hôtel du Maïdo a été identifié ; un cahier des charges a été élaboré pour mener une étude d'opportunité et de faisabilité technique, économique et réglementaire pour un camping à vocation sociale. L'étude se déroulera en 2024.

- Confiée par contrat de quasi régie à la SPL Tamarun, les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un skate park et l'extension du boulodrome sur le site du Four à Chaux à Saint-Leu ont démarré en 2023, suite à la procédure de consultation.

• **Gérer les sites et équipements touristiques du Territoire de l'Ouest**

Le Territoire de l'Ouest est gestionnaire d'espaces et de sites touristiques pour lesquels des actions d'amélioration de l'accueil, d'entretien et nettoyage, de sécurité, de gestion des multiples usages et d'animation ont été mises en œuvre en 2023.

- **Pointe de Trois Bassins :**

- Réfection du cheminement PMR et de la plateforme ;
- Coordination des échanges avec la mairie pour aboutir à un projet de réaménagement global du site partagé par l'ensemble des partenaires ;
- Actions de sécurisation par l'expérimentation

d'une fermeture nocturne du site (prise d'arrêtés municipaux pour réguler les usages – Stationnement en 03/04/23 ; bivouac et feux en 14/06/23 ; coordination des pouvoirs de police) : accompagnement de la ligue de surf ; Organisation des services pour les demandes d'occupation temporaire ;

- Organisation de la 2ème édition de la Journée de découverte Terre et Mer en partenariat avec la ligue de surf et de nouvelles associations de sensibilisation à l'environnement.

- **Camping de l'Hermitage les Bains :**

- Dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation du camping délégué à la SPL Tamarun, les échanges avec la SPL se sont poursuivis en vue d'élaborer et améliorer les conditions d'exploitation et de contrôle de la Délégation de Service Public (DSP).

- Par ailleurs, dans une perspective d'amélioration du fonctionnement du camping en vue de l'intégration d'objectifs durables et de l'équilibre économique de l'équipement mis à disposition de la

SPL, une étude d'opportunité et de programmation de travaux a été réalisée.

- **Littoral Sud Saint-Leu/ Four à Chaux :** lieu de pratique de nombreux loisirs et très fréquenté, la conciliation des usages et l'entretien du site font l'objet d'un suivi attentif et constant des services du Territoire de l'Ouest, d'autant plus avec le démarrage des travaux d'assainissement menés dans le centre-ville. Les usagers ont été accompagnés pour concilier les différentes pratiques de beach, des horaires et affectation de terrains ont été définis. Les jeux d'eau ont fait l'objet d'entretiens importants afin d'améliorer leur efficacité.

- **SLO – forêt domaniale de St Paul :** une convention de coopération tripartite entre le Territoire de l'Ouest, la commune de Saint-Paul et l'ONF a été signée en novembre 2023, afin de garantir la propreté et l'entretien de ce sentier de 12,6 km de long sous couvert forestier, équipé de 2 blocs sanitaires et d'aires de pique-nique.



Le sentier littoral Ouest – Forêt domaniale de St Paul long de 12,6 km est équipé de lumières, de sanitaires, d'aires de pique-nique, d'agrès sportifs et de voies partagées.

+ FOCUS

Signalétique touristique du territoire de l'Ouest

En termes de Signalisation d'information locale, seule la commune de Saint-Paul a investi et équipé en signalisation routière les prestataires touristiques de sa commune. La compétence ayant été transférée au Territoire de l'Ouest, un important travail a été mené afin de recenser les prestataires et de construire une base de données, actualisée et fiable. Les bases de données de la régie de la taxe de séjour, de l'OTI et de l'IRT ont été croisées afin d'établir les fondements de la base de suivi de l'action par le Territoire de l'Ouest en la matière.

Ainsi, 135 prestataires touristiques ont été recensés comme étant éligibles aux critères du Territoire de l'Ouest et pouvant faire l'objet d'une signalisation routière sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Le Port et La Possession (Saint-Paul étant déjà équipée) : 75 hébergements classés, 34 restaurants, 13 activités de loisir et de plein air, 10 loueurs de

véhicules, 3 lieux de vente de produits locaux. Pour ces prestataires identifiés, la pose des panneaux devrait intervenir en fin d'année 2024.



Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI	2 289	3 251	42%
Taxe de séjour perçue en euros	2 070 600	2 228 200	+7,6%
Taux d'avancement de la stratégie touristique	50	10%	+10 pts
Nombre de bureaux d'informations touristiques aménagés	3	3	-
Nombre de sites et équipements gérés	3	4	+1
Taux d'avancement de la mise en place de la signalétique touristique	-	20%	+20 points %

5. Ports de Plaisance Ouest

Préambule

L'enjeu est de faire des trois ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique.

De bonnes répartitions doivent être trouvées entre, d'une part, la réponse aux besoins quotidiens des usagers des ports et un cadre de gestion équilibré et, d'autre part, la participation à la requalification des infrastructures portuaires nécessaires à la structuration de filières « économie bleue ».

L'année 2023 est marquée par les travaux de changement de pontons sur Saint-Gilles-les-Bains et de la Pointe des Galets, le démarrage des travaux de la Maison de la Mer, la montée en puissance des animations sur les ports et la signature du contrat pour la course Globe40. Sans oublier le changement de nom et de logo de la Régie.

• Les ressources :

. ETP mobilisés : 29

. Budget réalisé :
3,3 M€ en fonctionnement
0,220 M€ en investissement

Pas de subvention d'équilibre
du Territoire de l'Ouest en
2023

• Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023

La sécurisation et la fiabilisation des données techniques et financières ont été de nouveau au cœur des préoccupations tout en essayant de développer, en parallèle, l'attractivité des ports et la montée en gamme des services.

- Résultats 2023

Après l'étape préalable de consolidation et de structuration, arrive le temps de la gestion clientèle et financière de la Régie. Cette dernière s'améliore significativement de sorte que la subvention d'équilibre du Territoire de l'Ouest n'est aujourd'hui plus nécessaire.

Désormais la Régie devra se concentrer sur la mise en œuvre opérationnelle des projets avec une optimisation entre gestion quotidienne à court terme et développement des investissements à long terme.

Garantir la sécurité des ports de plaisance

Les audits des infrastructures portuaires réalisés dans le cadre des transferts des ports de plaisance ont permis d'établir un programme pluriannuel de mise en sécurité et de réhabilitation des ports. L'objectif est aussi de réduire les coûts de maintenance excessifs dus à la vétusté des sites.

• Réaliser des travaux de mise aux normes à terre

- Démarrage de la maîtrise d'œuvre sur les travaux de réfection des digues et quais du port de Saint-Gilles-les-bains. Les diagnostics techniques ont été confortés. Ces études se poursuivront en 2024.

- Divers travaux de maintenance ont été réalisés en 2023 sur l'éclairage et sur les bâtiments des différents ports. Ces travaux récurrents permettent de maintenir en état le patrimoine de la collectivité.

• Réaliser des travaux de mise en sécurité des bassins

- Les marchés d'études pour la partie maritime et le creusement du chenal sur le port de Saint-Leu sont en cours de résiliation ainsi que le mandat MARAINA. L'objectif est de repartir sur des marchés

en adéquation avec le projet de modernisation et de confortement du bassin et du chenal. Un CQR (Contrat de Quasi Régie) sera confié à la SPL GRAND OUEST sur ce sujet.

- En 2023, plus de 550 mètres de pontons neufs ont été posés ce qui correspond presque à l'intégralité des pontons du port de Saint-Gilles-les-Bains pour plus d'un million d'euros et la totalité du petit bassin du port de la Pointe des Galets pour plus de 200 000 euros. La phase 2 de modernisation des pontons de Saint-Gilles-les-Bains n'a pas pu être terminée fin 2023. Ce chantier sera livré et réceptionné au 1er trimestre 2024.

- Le marché de maîtrise d'œuvre pour le dragage du port de Saint-Gilles-les-Bains a été lancé et sera attribué courant 1er semestre 2024.

• Assurer la maintenance des infrastructures

- Le protocole de maintenance et de travaux sur les fluides n'a pas pu être engagé en raison des sollicitations des amodiataires. L'état général des ports s'améliore progressivement mais reste très fragile.

Assurer l'exploitation technique et commerciale

L'objectif est d'inscrire les programmes de maintenance et l'exploitation commerciale dans la durée et de passer peu à peu d'une gestion technique et logistique à une gestion servicielle tout en améliorant l'autonomie financière de la Régie.

• Garantir la continuité de service et d'accueil des ports

- Le problème des bateaux ventouses se résout pour partie sur le port de la Pointe des Galets. De nombreuses procédures d'abandons de navires ont été lancées avec le soutien de la DMSOI (Direction de la Mer Sud Océan Indien) et des officiers de port du GPMDLR (Grand Port Maritime De La Réunion). Une quinzaine de procédures a été lancée et la Régie est déjà devenue propriétaire de 7 bateaux pour destruction.

- Le travail quotidien de nettoyage et de maintien en propreté des sites est mené par les équipes de la Régie sans problèmes particuliers hormis le nettoyage des dimanches et jours fériés. Une réflexion est menée pour renforcer les équipes ces jours-là.

• Assurer une relation client de qualité

- Le renouvellement des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) « bâtiments » du port de la Pointe des Galets et des forains de Saint-Leu a pris du retard. Les concertations ont été décalées à début 2024. Le processus suivra ensuite son cours avec un objectif d'attribution des nouvelles AOT pour fin 2024.

- L'accès numérique a été déployé pour les amodiataires, leur permettant de communiquer tous leurs documents plus facilement, ainsi que le paiement à distance. Ce service de paiement se développe doucement.

- La réhabilitation de la capitainerie de la Pointe des Galets n'a pas démarré et un Contrat de Quasi Régie avec la SPL GRAND OUEST sera formalisé en 2024.

Développer l'activité économique

Le développement commercial des ports sera accompagné pour garantir des espaces à la fois attractifs et qualitatifs. L'amélioration des espaces et des services sont aussi valorisés dans l'obtention du label qualité plaisance de la Fédération Française des Ports de Plaisance et Pavillon Bleu pour le port de Saint-Gilles-les-Bains qui seront maintenus.

• Développer l'offre de services aux usagers

- Le programme de modernisation des ports (vidéoprotection, contrôle d'accès aux parkings et aux pontons, sonorisation, ...) a été engagé par le déploiement de caméras sur les ports de la Pointe des Galets et de Saint-Gilles-les-bains. Plus d'une quarantaine de caméras ont été déployées en 2023. Des ajustements seront effectués en 2024 afin de compléter ce réseau de caméras. Une liaison avec le centre de surveillance urbaine de Saint-Paul sera mise en place pour une surveillance en directe 24h/24 du port de Saint-Gilles-les-Bains. Les autres phases de la modernisation seront déployées dans les années futures.

- Les locaux poubelles ont pris du retard dans la phase de conception, avec des modifications importantes du projet demandées par l'architecte des Bâtiments de France. Le permis de construire a été accordé en 2023, les travaux devraient démarrer courant 2024.

- Le mandat MARAINA de réalisation des équipements terrestre du port de Saint-Leu est en cours de résiliation. Les études d'aménagement sont reprises en direct par les services dans le cadre des modifications apportées au projet Maison de la Mer.

- Le test de déconstruction de navires de plaisance n'a pas pu être mené, le prestataire n'ayant pas encore reçu les autorisations administratives nécessaires. Ce test est reporté à 2024.

• Accompagner un développement commercial durable

- Les études pour la construction d'ateliers et locaux techniques, la réhabilitation des halls A/B/C sur le port de Saint-Gilles-les-Bains ont subi des retards. La maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers et locaux techniques a été lancée et sera attribuée début 2024. La réhabilitation des halls A/B/C est soumise à l'éradication de termites découvertes sur site, retardant le projet. Les travaux de la Maison de la Mer ont démarré en 2023.
- Les AOT associées à ces bâtiments sont décalées et lancées concomitamment à la réalisation des travaux.
- La restructuration en profondeur de la grille tarifaire n'a pas encore été menée à son terme mais des modifications ont été apportées aux grilles actuelles, notamment la création d'une grille journalière pour les pêcheurs professionnels.

• Favoriser l'attractivité et le rayonnement des ports

- La Régie Ports de Plaisance Ouest s'est adjointe les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour consolider le programme de développement du port de la Pointe des Galets. Deux Contrats de Quasi Régie seront confiés courant 2024 à la SPL

Grand Ouest portait sur l'aménagement du terrain météo et du terre-plein d'aise. Les études pour

la réalisation d'une passerelle entre la capitainerie et le petit bassin et l'installation de ports à sec se poursuivent.

- L'étude de requalification des espaces publics du port de Saint-Gilles-les-Bains a démarré. Le rendu final avec le plan guide détaillé et opérationnel seront livrés en 2024.
- Le travail sur la visibilité et l'image de marque commence à porté ses fruits avec le recrutement d'un agent dédié. Le port de Saint-Gilles-les-Bains a ainsi conservé le pavillon bleu et près d'une dizaine d'évènements ont été organisés en 2023. La Régie a aussi changé de nom et de logo pour mieux marquer son attachement au territoire devenant ainsi Ports de Plaisance Ouest.
- Le travail sur le rayonnement touristique de l'Ouest a porté ses fruits. Le port de la Pointe des Galets a accueilli 2 rallyes de tour-du-mondistes qui ont également confirmé leur venue pour les années à venir. Un marché a été contractualisé avec la société Sirius Evenement pour accueillir une étape la course GLOBE40, course autour du monde en classe40. Cette contractualisation inscrit La Réunion sur la carte des courses maritimes mondiales.

La soirée de projection sur le port de St Gilles est un rdv incontournable du Festival de l'Océan, qui anime ce lieu emblématique et ravit les spectateurs et commerçants.



+ FOCUS

Le Territoire de l'Ouest dévoile la nouvelle identité des Ports de Plaisance Ouest.



La nouvelle identité des ports de plaisance de l'Ouest symbolise l'engagement du Territoire de l'Ouest envers une économie bleue dynamique et la préservation du patrimoine.

Avec la moitié des ports de plaisance de La Réunion (port de la Pointe des Galets, port de Saint-Gilles-Les-Bains, port de Saint-Leu), le Territoire de l'Ouest a souhaité donner une nouvelle identité à la Régie des Ports de Plaisance qui gère ces infrastructures. Ainsi, le 30 novembre 2023, la régie devient « Ports de Plaisance de l'Ouest » qui symbolise le dynamisme du territoire en matière d'économie bleue et de préservation du patrimoine maritime. Ce nouveau logo incarne des valeurs essentielles telles que :

- **Nautisme** : Les ports de plaisance du Territoire de l'Ouest renforcent l'identité maritime du Territoire de l'Ouest regroupent la grande majorité des activités nautiques de l'île.
- **Professionalisme** : Ils contribuent également au développement du secteur de la pêche professionnelle et de la filière bateau, soutenant ainsi l'économie bleue.
- **Authenticité** : Les Ports de Plaisance Ouest témoignent d'un profond respect et d'une préservation active du patrimoine et de l'héritage culturels liés à la mer, renforçant ainsi leur caractère authentique.
- **Accueil** : En tant que porte d'entrée du territoire, les Ports de Plaisance Ouest assurent une première impression mémorable, accueillant les visiteurs dans un environnement maritime exceptionnel.
- **Qualité** : Les Ports de Plaisance Ouest, en particulier celui de Saint-Gilles, se distinguent par l'obtention d'un label international, le prestigieux Pavillon Bleu, attestant de la qualité de l'accueil des plaisanciers et de la préservation de la biodiversité.

Cette nouvelle identité a été utilisée lors de la signature du contrat « Ville étape » pour faire de La Réunion une escale pour l'édition 2025 de la course de voiliers Globe 40 autour du monde. Ce choix souligne l'importance des ports de l'Ouest dans la mise en valeur du Territoire et de son identité maritime.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Montant des redevances commerciales	12 998 €	226 723 €	+213725€
Nombre de bateaux extérieurs de passage	120	125	+4,17%
Nombre d'évènements organisés sur les ports	7	12	+71,43%
Montant des recettes issues des amodiations	3 311 657 €	3 679 772 €	+11,12%
Subvention d'équilibre du Territoire de l'Ouest	235 000 €	0 €	-235000€
Taux d'avancement des opérations : Construction des locaux poubelles port de Saint-Gilles	30%	40%	+10 points %
Taux d'avancement des opérations : Construction de la Maison de la Mer et du tourisme bleu	40%	50%	+10 points %
Taux d'avancement des opérations : Avancement des études de l'extension terrestre et des travaux bassin et chenal port St-Leu	30%	10%	-20 points %
Taux d'avancement des opérations : Avancement des études du port à sec, du plan d'eau et de la passerelle de la Pointe des Galets	0%	10%	+10 points %
Taux d'avancement des opérations : Avancement du remplacement des pontons de Saint-Gilles et Pointe des Galets	20%	80%	+60 points %

6. Coopération décentralisée

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 0.5
- . Budget réalisé : 77 294€ en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations
- Engager les premières actions concrètes de la collectivité afin de réinvestir cette compétence et de s'ouvrir sur les pays de l'Océan Indien dans une logique de codéveloppement et de réciprocité.

Développer l'expertise technique à l'international

En 2023, le Territoire de l'Ouest s'est doté d'une feuille de route en matière d'action extérieure de la collectivité

A travers sa feuille de route, le Territoire de l'Ouest dispose désormais d'un cadre formalisé pour mener ses actions de coopération décentralisée. Ce cadre administratif, voté le 6 mars 2023, s'impose aux différents acteurs.

Il est basé sur 3 axes majeurs :

- 1) Une expertise technique de l'intercommunalité dans ses domaines de compétences
- 2) La mobilité des jeunes
- 3) Des échanges culturels et solidaires avec les populations de la zone

Le Territoire de l'Ouest a conforté son partenariat avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie (CUSM)

En matière de partenariat, le Territoire de l'Ouest a conforté ses relations avec les nouvelles autorités Sainte-Marienne. A été signée avec la CUSM en avril 2023, une convention cadre à l'occasion de l'accueil d'une délégation Sainte-Marienne. A cette occasion, le Territoire de l'Ouest a assuré un cycle de formation aux élus et cadres malgaches présents avec des modules théoriques sur nos compétences socles suivi de visites de terrain dans les domaines des déchets, de l'eau et du tourisme durable.

• **Projet de gestion des déchets Territoire de l'Ouest - GRET**

Le Territoire de l'Ouest s'est associé à l'ONG le GRET pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le SYCTOM (syndicat central de traitements des ordures ménagères de l'île de France) pour accompagner le projet de gestion des déchets de l'île de Sainte-Marie à Madagascar.

Le projet estimé à 260 k€ se déroule sur deux années 2023-24 avec une participation du Territoire de l'Ouest à hauteur de 50 000 €.

• **Projet d'agriculture traditionnelle à Fort Dauphin**

Le Territoire de l'Ouest a soutenu le projet de développement agricole à Fort Dauphin conduit par l'association Grid Développement afin d'aider les petits agriculteurs à s'organiser à travers la structuration de coopératives locales.

Mobilités des jeunes

Le partenariat avec France Volontaire a permis d'affecter un jeune Volontaire Solidarité Internationale (VSI) auprès de la Cisco (éducation nationale Malgache) à Sainte-Marie.

Un service civique a été également affecté à Sainte-Marie pour mener des actions d'animations sportives et d'environnement à l'Alliance Française

Echanges culturels et solidaires

• **Action solidaire à Madagascar après le passage du cyclone Freddy**

Dès le début de l'année (en février), le Territoire de l'Ouest a manifesté son soutien et sa solidarité avec Madagascar en versant une aide financière en faveur de la population Malgache durement frappée par le Cyclone FREDDY.

La contribution de 10 000 € a été versée à la Croix Rouge Française chargée de la PIROI (Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien).

• **Soutien du projet culturel et sportif « Esprit Beach Rugby »**

Sur le plan opérationnel, le Territoire de l'Ouest soutient, à hauteur de 15 000 €, l'association 974 Action, en charge de la mise en œuvre du projet « Esprit Beach Rugby ».

Cet événement sportif se déroule à Madagascar et à La Réunion et permet l'insertion et la formation des jeunes des deux îles et le renforcement des liens sociaux et humains.

• **Soutien au projet socio-éducatif « Enfants des rues à Tuléar »**

Le Territoire de l'Ouest a accompagné, à hauteur de 10 000 €, l'association Eau de Coco pour la mise en œuvre de son projet socio-éducatif à Tuléar. Le projet consiste à développer des actions sportives autour du judo et de la natation ainsi que le soutien à la reconstruction d'un équipement permettant d'accueillir des programmes d'éducation et d'apprentissage pour les enfants des rues.

• **Soutien du projet de voyage solidaire organisé par le T'COS**

Au mois de mai 2023, le Territoire de l'Ouest a soutenu l'organisation d'un voyage solidaire organisé par le T'COS dans la région de Tuléar. 10 agents du Territoire de l'Ouest ont pu participer à des actions socio-éducatives et environnementales.

+ FOCUS

Signature Partenariat avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie à Madagascar

Signature le 12 avril 2023 d'une convention de partenariat avec la Commune Urbaine de Sainte Marie à Madagascar.

A l'occasion de cet évènement une délégation Sainte Marienne, composée de 4 personnes (élus et techniciens), est venue à La Réunion pendant une semaine pour un d'échange d'expériences et de renforcement des liens entre les deux autorités.

Le partage d'expertise technique de la collectivité a porté sur des formations données par les services techniques dans les domaines des déchets, de l'eau et du tourisme durable. Plusieurs visites de sites ont été programmées également (centre de tri Cycléa, Station de potabilisation de Grand Fond, agriculture bio dans les hauts de La Possession).



Le Territoire de l'Ouest s'est engagé à accompagner la commune urbaine de l'île Sainte-Marie en ingénierie dans des domaines essentiels tels la gestion des déchets et de l'eau. Cette visite concrétise la relance d'un partenariat arrêté en 2019.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Taux d'exécution budgétaire annuel	70%	80%	+10 points%
Nombre de personnes touchées par le plan d'action	90	150	+66.6%
Nombre de jours d'expertise, de formation, échanges d'expériences pour les acteurs	1	5	+4
Nombre de nouveaux projets ou de partenariats	1	6	+5
Nombre de jeunes partis en volontariat	1	2	+1
Participation financière du Territoire de l'Ouest par habitant et par an	0.42€	0.58€	+38%

AXE 2 – OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ



Cette année 2023, le service de proximité « déchèterie éphémère » a été près de 60 fois proposé aux habitants en complément aux équipements fixes et aux collectes en porte à porte.

Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 45
- . Budget réalisé : 47 551 880€
- 45 503 545€ en fonctionnement
- 2 048 335€ en investissement

Préambule

Les nouvelles orientations prises début 2023 par ILEVA, suite à la résiliation du marché global relatif au Pôle Déchets Sud, ont impacté fortement la stratégie prévue pour le Territoire de l'Ouest et notamment le déploiement des équipements relatifs à la gestion des biodéchets. L'acquisition des 800 abris bacs biodéchets et de bioseaux à destination des foyers n'a pu être menée en l'absence d'un exutoire opérationnel d'ici à 2024. Les dépenses de contenants (bacs, composteurs, CPU...) ont été les éléments principaux de réalisation en 2023. Du fait de l'inflation, un écart budgétaire a été constaté tenant compte des coefficients de révision des contrats dont certains ont dépassé les 20% et qu'il était difficile d'appréhender au vu des évolutions conséquentes observées en 2022. Le budget prévu (1,8 M€) pour l'achat de sacs kraft pour les biodéchets, a été suspendu dans l'attente des réponses d'ILEVA sur le devenir du Pôle Déchets Sud.

Les principales réalisations :

- Implantation de 100 nouvelles bornes à verre, en partenariat avec CITEO ;
- Positionnement de 19 bornes aériennes de collecte sélective et 19 bornes pour le verre, en pied d'immeuble, dans le cadre de l'expérimentation de collecte de proximité en habitat collectif ;
- Commande de bornes enterrées et identification de 3 sites d'expérimentation ;
- Réalisation de sessions de sensibilisation/ateliers conditionnant la mise à disposition de composteurs, afin de s'assurer de leur bonne utilisation ;
- Renouvellement du marché de distribution des composteurs individuels avec en particulier, une nouvelle offre concernant de mini-composteurs, afin de mieux s'adapter au besoin des usagers ;
- Expérimentation sur la collecte de biodéchets en apport volontaire sur La Possession : mise en place et suivi de deux points d'apport volontaire (en zone pavillonnaire et à proximité d'habitats collectifs) afin de déterminer les fréquences de vidages des bacs, la qualité du tri, le tonnage. 152 foyers ont participé à cette expérimentation ;
- Dans le cadre de la lutte antivectorielle, une opération « vide fond de cour » a été réalisée sur toute la commune de Saint-Paul ;
- Le déploiement de la Redevance Spéciale dans les zones d'activité a été terminé. A partir de mai 2023, ont débuté les visites et les contractualisations avec les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles ;
- L'actualisation du règlement de la Redevance Spéciale avec une augmentation du seuil hebdomadaire collecté pour les ordures ménagères résiduelles (6 000 litres au lieu de 4 000 litres auparavant) ;
- Lancement d'une nouvelle procédure pour le remplacement du constructeur et exploitant du Pôle Déchets Sud (dont l'Unité de Valorisation Énergétique) par ILEVA décalant la livraison de l'unité de traitement en 2026 et par conséquent le plan de déploiement de la stratégie de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030, arrêtée en Conseil Communautaire de mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest ;
- Renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition de bacs roulants, de bornes d'apport volontaire, la fourniture et pose d'abris bacs pour les biodéchets, l'évacuation des déchets de Mafate par hélicoptère, au contrôle technique pour les bornes enterrées, la gestion de la fourrière animale ;
- Validation de la stratégie foncière pour la création de nouvelles déchèteries ;
- Expérimentation de l'extension de la plage horaire d'ouverture des déchèteries éphémères (fermeture à 15h au lieu de 12h) ;
- Déploiement d'espaces de réemploi (mini trokali, matériauthèque, espace pour les associations) sur 9 déchèteries (Port ZA, Marine, Saint-Laurent, Etang, Guillaume, Carosse, St-Gym, Chaloupe, Thénor) ;
- Mise en place du Trokali mobile à chaque ouverture des déchèteries éphémères ainsi qu'une fois par semaine sur 3 déchèteries fixes non pourvues de Trokali ;
- Validation d'une nouvelle grille d'éligibilité au dispositif de stérilisation des animaux du Territoire de l'Ouest intégrant le nombre de parts fiscales et les usagers à revenus intermédiaires ;
- Validation de nouvelles modalités de cessions d'animaux de la fourrière avec les associations de protection animale ;
- Avancement des études du centre animalier au stade d'avant-projet sommaire suite à la notification du concours au groupement de maîtrise d'œuvre en début 2023 ;
- Dans la poursuite de la co-construction du plan de lutte contre l'errance animale initiée mi 2022 avec l'ensemble des acteurs, réalisation de 75% de l'ensemble des six actions construites conjointement, et de 100 % de celles portées exclusivement par le Territoire de l'Ouest, à fin 2023.

Faire de l'usager un acteur du changement en réduisant les déchets et en développant l'apport volontaire

L'accompagnement de l'usager, via la mobilisation de médiateurs, a porté tant sur l'information et le rappel des consignes de tri que sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets). Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire a été maintenu. Les principales actions menées en 2023 ont été les suivantes :

- **Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens**

Pour répondre à l'objectif fixé, plusieurs actions ont été mises en œuvre à destination des usagers. Cela a consisté notamment à sensibiliser 15 000

personnes pour améliorer le tri des recyclables à travers des stands et événementiels, des actions en porte en porte par les équipes de médiateurs et des opérations « amélioration du tri » à l'échelle de quartiers. Une communication digitale a été menée fin d'année sur les réseaux sociaux et le site internet de l'intercommunalité pour rappeler la nécessité de mettre les déchets recyclables en vrac dans le bac jaune.

Malheureusement, la qualité de la collecte sélective continue depuis quelques années à se dégrader. Pour essayer d'enrayer cette chute régulière (49,6% de valorisation des entrants en centre de tri), des campagnes de suivi des collectes sélectives ont été reconduites, sur plus de 23 secteurs ciblés, avec des caractérisations de déchets et à travers des actions de sensibilisation ciblée (3 passages par zone- recueil taux de présentation, de remplissage,

Plus de 800 actions de sensibilisation en milieu scolaire et événementiels ont été menées afin de d'informer, faire prendre conscience et modifier les comportements.



xxxxx

qualité du bac). En prenant en compte les cartons collectés en déchèterie, la performance du tri des emballages hors verre est de 55%.

• **Maintenir l'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**

La réduction à la source des biodéchets est une priorité dans l'optique de l'évolution de la loi AGEC. L'intercommunalité a poursuivi les actions avec ses différentes communes dans la réalisation des diagnostics de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'année 2023. 38 diagnostics ont été réalisés pour les communes dans les établissements scolaires de leur choix.

• **Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets**

Le Territoire de l'Ouest a acté en 2022 des nouvelles modalités de mise à disposition gracieuse des composteurs aux ménages. Ces derniers doivent suivre une sensibilisation d'une heure ou un atelier compostage de 3h afin de bénéficier de l'équipement. L'intercommunalité s'est appuyée sur le réseau des salles communales afin d'être au plus proche des ménages et de faciliter la tenue de ces séances d'information au compostage.

Sur l'année 2023, ont pu bénéficier de composteurs :

- 732 foyers ;
- 22 établissements privés ou publics (hors établissements scolaires) ;
- 17 établissements scolaires ;
- 6 résidences collectives.

Soucieux d'éveiller les consciences et d'ancrer les bons réflexes dès le plus jeune âge, l'appel à projets LEKOL'O a été reconduit en 2023.

• **Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets**

Conformément au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2028), dont l'un des axes prioritaires est d'augmenter la durée de vie des produits,

l'intercommunalité a mis en œuvre sur le territoire de l'Ouest un plan de développement des zones réemploi sur ses déchèteries. Ce plan a été confirmé par l'étude de faisabilité pour le développement filière réemploi portée par ILEUA en 2023.

Cela s'est traduit en 2023 par l'installation de :

- matériauthèques sur les déchèteries de Le Port ZA, la Marine, Thénor et Saint-Gym afin de permettre la récupération de matériaux sur des espaces dédiés ;
- espaces/contenants fermés pour les associations ayant une convention de récupération sur les déchèteries de Saint-Laurent et Le Port ZA ;
- combinés mini trokali/matériauthèque sur les déchèteries de Carosse, Etang et Chaloupe ;
- mini-trokali sur le Guillaume et Saint-Gym ;
- trokali mobile sur les déchèteries éphémères.

La collectivité a adhéré à REFASHION, éco-organisme qui gère la collecte et le traitement des textiles via les bornes déjà présentes dans le réseau de déchèteries du territoire.

Des conventions avec des associations œuvrant dans l'économie circulaire ont été reconduites, pérennisées ou sont en passe de l'être à fin 2023, pour l'accès à des gisements en déchèterie en vue de réemploi (EKOPRATIK, Réutiliz, Palettes de Marguerites, Association pour l'Egalité des Chances, AGAME, Recyclerie Culturelle).

Une nouvelle convention avec la filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) a été signée avec les éco organismes en charge des produits et matériaux de construction du bâtiment.

• Développer l'apport volontaire

Le déploiement des bornes prévues avec CITEO s'est réalisé en 2023 avec 100 bornes à verre installées sur le Territoire de l'Ouest, 19 bornes de Collecte Sélective et 19 bornes pour le verre à proximité des habitats collectifs.

La performance de collecte du verre continue d'augmenter passant à 23kg/hab en 2023 contre 22 en 2022 et 18 en 2021).

Afin d'optimiser la fréquentation des déchèteries éphémères, une expérimentation d'ouverture plus large (jusqu'à 15h au lieu de 12h) a été mise en place et a montré une augmentation de 4 usagers de plus le matin et 5 usagers l'après-midi par déchèterie par ouverture (soit 13% d'augmentation en moyenne). Cette augmentation est cependant à relativiser au regard de la plage horaire d'ouverture qui a quasiment doublé.

Après une interruption en 2020, une reprise progressive de l'accueil de déchets dangereux en déchèterie s'est opérée : les batteries et huiles de vidanges en 2022, les lampes/ néons en 2023. La filière piles n'a repris qu'en février 2024.

La part des déchets collectés via l'apport volontaire (bornes à verre, déchèteries) a bien progressé avec 27 % en 2023 (contre 24% en 2022). Les chiffres sont en cours de consolidation et seront présentés dans le rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets d'ici septembre 2024.

En 2023, deux sites ont été identifiés en lien avec les bailleurs sociaux pour expérimenter les bornes enterrées en pied d'immeuble. Les marchés d'acquisition et de pose des équipements ont été notifiés. Une convention a également été rédigée afin d'encadrer et de définir les rôles de chacun et la prise en charge financière de l'investissement.

Par ailleurs, la stratégie foncière pour la création de

nouvelles déchèteries a été validée en 2023 avec le recours au foncier privé pour la Plaine Saint Paul et l'Hermitage (en remplacement du site de St Gym) et du foncier maîtrisé par la collectivité via des parcelles au sein des zones d'activités économiques de la Saline et du triangle Prévert située sur Le Port. Enfin, au vu du nombre d'habitants attendus la zone de Cambaie, l'Ecocité Phaonce devrait pouvoir accueillir à minima une déchèterie. Ces éléments seront remontés au GIP ECOCITE.

Assurer un service de collecte efficace et soutenable :

En 2022, il a été nécessaire de définir les niveaux de services que l'intercommunalité souhaitait déployer en 2024 en intégrant les outils d'ILEUA et les évolutions réglementaires. La stratégie a été validée en mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest et elle a permis de définir les équipements (bornes, composteurs, bacs...) à mettre en place sur le territoire dès 2023, les mesures d'accompagnement (médiation, communication) et de lancer les marchés de collecte pour la période 2024-2030.

Les années 2022 et 2023 ont été mises à profit pour renouveler ou initier différents marchés, afin de répondre à la stratégie déchets du Territoire de l'Ouest, comme ceux des bacs roulants en y intégrant le flux biodéchets (bacs marrons), les abris bacs biodéchets, les composteurs, les sacs kraft et les bioseaux pour les biodéchets.

En 2023, les marchés de collecte ont été en phase de préparation pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024.

L'amélioration continue des services offerts aux usagers s'est poursuivie par le biais d'outils internes de suivi en temps réel des collectes, par géolocalisation. Ces outils de suivi des prestations ont permis d'avoir une meilleure visibilité de l'exécution des prestations de collecte avec la remontée des dysfonctionnements tels que les problèmes liés au stationnement gênant, au besoin



100 nouvelles bornes à verre ont été installées sur le territoire, essentiellement à proximité des habitats collectifs.

d'élagage, à la nécessité de réparer les bacs roulants ou encore pour améliorer la qualité du tri des bacs jaunes. Le plan d'actions d'amélioration du service en 2023 s'est articulé autour des actions suivantes :

- **Améliorer la qualité du service de collecte des déchets ménagers**

Malgré un renouvellement des marchés de collecte à préparer en fin 2023 (perte d'un lot par un des prestataires), le taux de réclamations et de relances en matière de collecte des déchets en porte à porte a été inférieur à 10% en 2023 (9,39% de réclamations/relances concernant les dysfonctionnements de collecte par rapport au nombre total de demandes enregistrées en 2023). Une attention particulière

a été apportée aux remontées des usagers et des actions préventives sont également déployées (note d'information pour travaux par exemple).

Avec le contexte international, le coût des matières premières, des fournitures, des carburants a augmenté considérablement. Le renouvellement des marchés tient compte de cette inflation. Même les marchés déjà signés sont impactés à travers les coefficients de révision fortement revus à la hausse (+20%). Ces éléments continueront à impacter le taux de couverture de la TEOM sur l'exercice 2023. Les chiffres arrêtés seront présentés dans le rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

• Poursuivre le déploiement de la Redevance Spéciale

En 2023, le déploiement en C3 a été réalisé dans l'ensemble des zones d'activités et des hôtels/ restaurants collectés du Territoire de l'Ouest. 777 contractualisations étaient effectives au total. La prochaine cible du déploiement sera les professionnels bénéficiant d'un passage des ordures résiduelles à raison de deux fois par semaine.

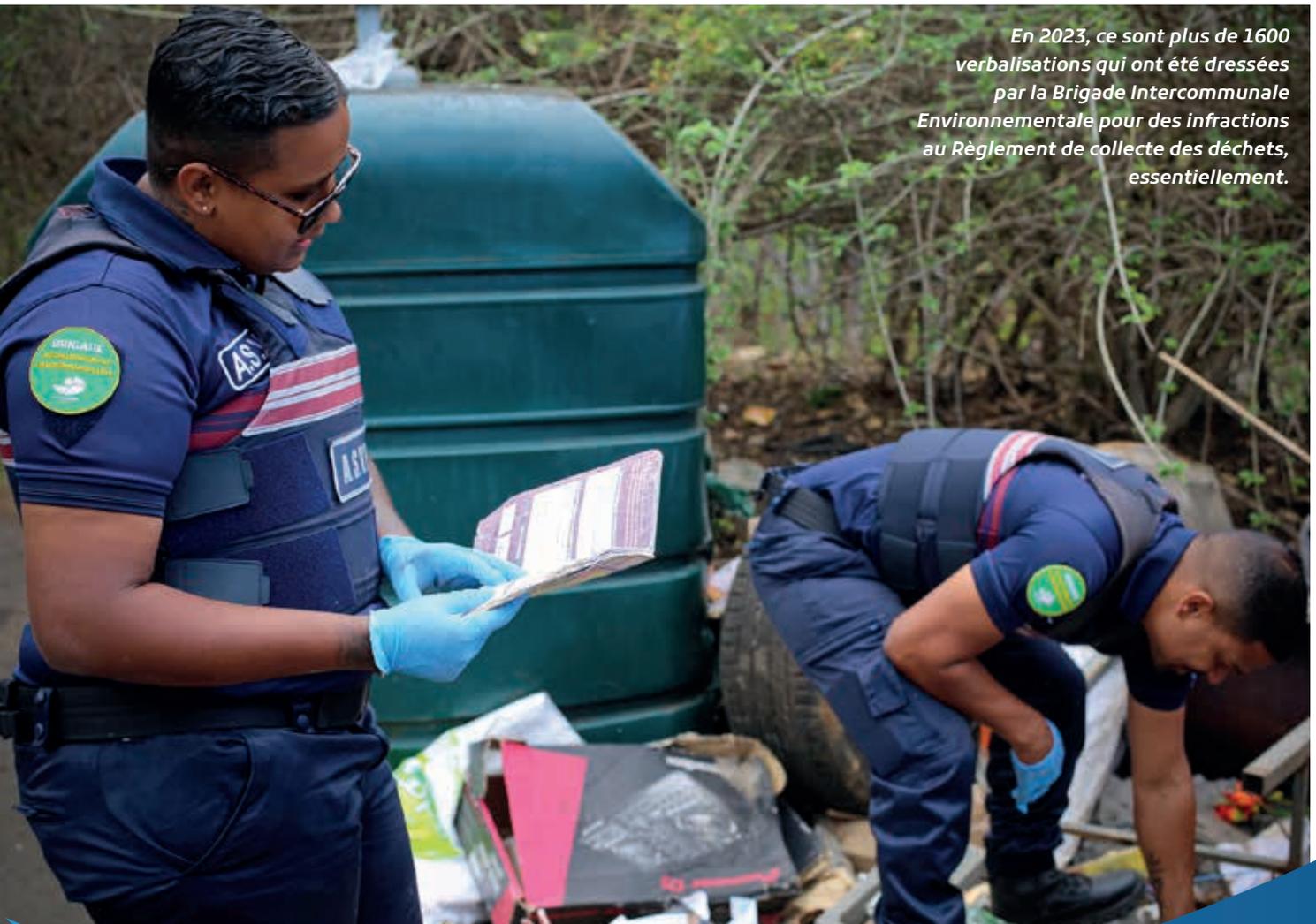
Des séances d'information, de présentation de la redevance spéciale ont été menées auprès des syndicats de la profession (hôtels et restauration), à plusieurs reprises, pour expliquer son principe et ses mécanismes. Les sollicitations et demandes d'évolution du dispositif qui ont été remontées, ont été traitées autant que faire se peut avec l'augmentation du seuil des OMR de + de 50% (passage de 4000 litres / semaine à 6 000 litres d'OMR par semaine).

Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie

◆ Participer au maintien de la salubrité publique :

En 2023, les services du Territoire de la Côte Ouest ont poursuivi les actions de proximité pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités, grâce aux actions de médiation et aux interventions partenariales.

- Lutte contre les dépôts sauvages : ce sont 5 551 T qui ont été collectées en 2023, soit 30 329 interventions des moyens dépôts sauvages.
- Lutte contre la dengue : après sollicitation des services communaux pour lutter contre la dengue, une opération « vide fond cour » a été menée sur la commune de St-Paul. Enlèvement des épaves de motos par le prestataire de l'intercommunalité et collaboration avec les



En 2023, ce sont plus de 1600 verbalisations qui ont été dressées par la Brigade Intercommunale Environnementale pour des infractions au Règlement de collecte des déchets, essentiellement.

Polices Municipales, la Brigade Intercommunale Environnementale (BIE) et par UHU Réunion, pour les véhicules légers.

Le partenariat avec UHU REUNION, association intervenant gratuitement pour l'enlèvement et la destruction des véhicules légers, s'est poursuivi sur le Territoire de l'Ouest. Ce partenariat s'appuie également sur la collaboration précieuse des forces de polices (municipale, nationale, gendarmerie, brigade intercommunale). L'intercommunalité assure de son côté l'enlèvement des motos et des véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est supérieur à 3,5 T (véhicule non pris en charge par UHU REUNION). Ce sont 938 UHU (véhicules hors d'usage) qui ont été traités sur le Territoire de l'Ouest, en 2023, dont 720 assurés par les polices municipales et 218 par les équipes de la brigade intercommunale.

◆ Déployer une brigade intercommunale de l'environnement

La BIE est effective depuis le 15 avril 2022. Elle est composée de 3 policiers municipaux et 11 ASUP. Elle dispose de 5 véhicules et assure une présence mensuelle de 420 h de surveillance sur le terrain.

Les agents ont dressé 1 663 verbalisations en 2023 et assuré 229 enlèvements de UHU.

Afin de développer ses interventions, sur la base d'une expérimentation de nouveaux horaires des agents, le service BIE a mis en place une amplitude horaire de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi, ce qui a permis d'ajouter une patrouille supplémentaire par jour ainsi qu'une patrouille le samedi matin. La présence quotidienne des équipes de la BIE est ainsi effective sur les cinq communes du Territoire de l'Ouest. Enfin, la BIE a intégré ses nouveaux locaux situés à la Saline et peut aussi recevoir du public.

◆ Lutter contre l'errance animale

L'année a été marquée par la concrétisation des premières actions coconstruites avec les partenaires en séminaire.

• **Sanctionner et responsabiliser les usagers**
Suite aux échanges entre l'intercommunalité et le CNFPT, 16 agents de police (police municipale et brigade) ont été formés. Il est à noter que la collectivité a procédé à l'achat de 20 lecteurs de puces au bénéfice des policiers dont la mise à disposition sera effectuée en 2024.

20 opérations conjointes polices municipales / fourrière / brigade intercommunale ont été organisées sur le Territoire de l'Ouest, en lien avec des signalements d'attaques, de meutes ou de divagations récurrentes (12 en 2022). 51 procès-verbaux ont été dressés à cet effet par la Brigade intercommunale (4 en 2022).

• Eduquer/sensibiliser/communiquer

La diffusion dans les écoles de la mallette pédagogique créée par l'association REVEZ sur l'errance animale n'a pu se faire en 2023, faute de temps consacré par l'association à ce projet. Néanmoins, le Rectorat s'est saisi du sujet fin 2023, en lien avec le pilotage du plan de lutte porté par l'Etat dont une diffusion est projetée en 2024.

Dans le cadre du sujet de la maltraitance, la SPA de Paris est intervenue en juin 2023 pour le compte de l'association APEBA pour former les acteurs de l'Ouest (intercommunalité, forces de l'ordre, associations, ...).

De son côté, le Territoire de l'Ouest a poursuivi son effort de communication de proximité avec de l'affichage massif sur le thème de la stérilisation (~ 1000 à ce jour), des interventions grand public et scolaires ainsi que la sensibilisation en porte à porte (53 interventions : +800 adultes et 850 enfants sensibilisés ; +1000 foyers sensibilisés en porte à porte).

• Elaborer une stratégie collective / coopérer

Les remontées de l'intercommunalité (exprimées lors des séminaires) quant au besoin d'un coordonnateur du plan de lutte contre l'errance animale et la création d'un comité de suivi scientifique ont pu aboutir : depuis mars 2023, le Préfet a installé un comité de pilotage et a érigé le Sous-préfet de Saint-Pierre comme coordonnateur du plan de lutte contre l'errance animale. Un comité scientifique a été également créé mais les intercommunalités ne sont actuellement pas associées aux travaux de ce comité.

La collectivité a poursuivi sa démarche de co-construction par la tenue de 2 séminaires en 2023.

• Favoriser la stérilisation des animaux

La campagne de stérilisation des animaux domestiques mâles et femelles s'est poursuivie avec des nouvelles modalités d'accès :

- pour les usagers particuliers, avec une adaptation des seuils de revenus tenant compte du nombre de parts fiscales, et l'ouverture aux revenus intermédiaires, avec une prise en charge forfaitaire par l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest ;
- pour les associations, en instaurant un accès par convention.

3 067 stérilisations ont été réalisées, soit 8% de plus par rapport à 2022.

• Créer un centre animalier

Suite à la notification du concours de maîtrise au groupement retenu début 2023, le projet a été avancé au stade Avant-Projet Sommaire, en 2023. Les études de cadrage réglementaire ont été également menées. Le terrain de 15 970 m² (parcelle CX 1563) situé au 5411 route du Théâtre, au niveau de l'échangeur de la route des Tamarins, a été acquis auprès de CBO, le 21 décembre 2023, par la communauté d'agglomération, désormais propriétaire du site.

• Sécuriser l'espace public à travers les captures d'animaux domestiques

Le Territoire de l'Ouest a poursuivi les actions entreprises en 2023 avec la fourrière animale avec 20 opérations conjointes polices / fourrière (dont 2 de nuit) et 4 opérations de nuit de la fourrière sur des secteurs à enjeux. Le marché de gestion de la fourrière animale a été renouvelé en décembre 2023.

1 600 captures ont été réalisées et 2 400 cadavres d'animaux ont été ramassés par la fourrière (données provisoires en attendant le rapport d'activité consolidé).

20 lecteurs de puces ont été acquis et 60 cages pièges à chiens ont été commandés fin 2023. Ces équipements seront mis à disposition des communes (police municipale) et éleveurs en 2024.



Des sensibilisations théâtralisées permettent, en captivant l'attention des enfants, de faire passer des messages importants.

Indicateurs	2022	2023	Evolution
Taux de valorisation des déchets pour collecte sélective	49%	50,40%	+ 1.4 points
Taux de collecte en apport volontaire (déchèterie+verre)	27%	33%*	+4 points
Nombre de composteurs distribués	969	806	-16.8%
Coût des déchets / habitant	201 €	<i>Données non disponibles en cours d'année</i>	
Poids des déchets en kg par habitant	639	634 kg*	-0.78%
Tonnages collectés en dépôts sauvages	5 573	5 551	-0.4%
Nombre Verbalisations BIE	186	1663	1477
VHU enlevés	28	229	199
Taux couverture de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)	95,4	<i>Données non disponibles en cours d'année</i>	
Nombre de contrats redevance spéciale/ redevables	694	777	83
Nombre de ramassages de cadavres et de captures chiens et chats	4 347	3 950	-9%
Nombre de stérilisations chiens et chats	2 830	3 067	8%
Nombre d'identifications chiens et chats	2 539	2 837	+11.7%
Taux d'avancement de la construction du refuge animalier	30%	35%	5%

*Projection _ Données en cours de consolidation pour le rapport annuel du service public de la prévention et de gestion des déchets ménagers 2023 prévu en septembre 2024

Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires

Préambule

En 2023, le Territoire de l'Ouest a poursuivi ses investissements dans le matériel roulant, avec l'acquisition de 4 véhicules de 33 places afin de renouveler une partie de la flotte de véhicules mis à disposition du délégataire pour le réseau KAR'OUEST. Dans la poursuite de l'étude de programmation du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), la phase 3, permettant une mise au point du projet retenu, a été finalisée. La Rando Vélo intercommunale reprise en 2022 a connu une fréquentation de 500 participants au-delà du prévisionnel de 300. L'amélioration des espaces d'attente sur le Pôle d'échanges Odette et Roger MOFY, ainsi que l'installation de structure d'ombrage ont été réalisées en 2023.

Afin de donner une nouvelle dynamique à l'organisation de la Direction de la Mobilité et des Transports, le recrutement d'une nouvelle Directrice a été finalisé en 2023.

• Les ressources :

- . ETP mobilisés (au 31/12/2023) : 13
- . Budget réalisé : 45 079 981 €
- 43 564 682€ en fonctionnement
- 1 515 299€ en investissement

• Les principaux objectifs :

- Lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de délimiter les contours du prochain contrat de délégation de service public
- Evaluation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2017/2027 et transformation en Plan De Mobilité

L'attractivité et la performance du transport collectif sur le territoire, tant urbain que scolaire, passe par l'attachement des services d'Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de manière à mettre en cohérence le pilotage d'ensemble des projets d'infrastructures, la future offre de transport public et la coordination avec les opérations urbaines. Elle passe également par la poursuite des efforts d'investissement dans le matériel roulant, notamment.

- **Finaliser les études de programmation du BHNS (bus à haut niveau de service) et du transport par câble / Améliorer les temps de parcours**

- **Mettre en réseau les grands projets**

- ◆ La commission mobilité réunie le 05/05/2023, a orienté les discussions sur un itinéraire pour le Transport par câble qui pourrait être étudié de façon plus détaillée. Par conséquent, il est prévu en 2024 de réaliser un schéma directeur intercommunal des itinéraires de Transport par câble.
- ◆ Le marché mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant de délimiter les contours du prochain contrat de délégation de service public a été notifié en 2023.

- **Renforcer l'offre de transport Kar'Ouest / Rendre plus attractive et performante l'offre de transports urbains et scolaires**

Offre Kar'Ouest :

La fréquentation, mesurée grâce à l'outil billettique, a atteint environ 6,9 millions de voyages, soit une augmentation de +3% par rapport à 2022.

Le taux de couverture (Recettes/Dépenses) se maintient par rapport à 2022 à 14%.

Le nombre de validations d'abonnements Réuni'Pass est important sur le réseau (26% en 2023) et a pour conséquence de contenir le niveau de recettes (+0,1%) alors que la fréquentation, elle, continue d'augmenter.

En partenariat avec le délégataire, le Territoire de l'Ouest a mis à disposition des usagers des navettes événementielles. En effet, Kar'Ouest a participé à 6 événements d'envergure en 2023 (Leu Tempo Festival, Le Grand Boucan, Fêtes de Juillet, Rando Vélo Intercommunale, Les Francofolies, Kromali). Cette participation a consisté essentiellement à la mise en place de navettes événementielles sous le concept Navette la Fête et en renfort de lignes régulières.

Le principe d'une expérimentation d'un transport à la demande de nuit (TAD) a été acté lors du Bureau Communautaire du 3 juillet 2023. Ce service, en expérimentation pour une durée de 6 mois, doit permettre de relier la station balnéaire de Saint-Paul aux secteurs des Hauts de la commune, dans un premier temps. Les cibles de ce service innovant sont les travailleurs de nuit et les noctambules majeurs. L'objectif de ce TAD reste l'adaptabilité : en effet, via les données remontées quotidiennement, le Territoire de l'Ouest doit pouvoir proposer aux usagers des adaptations tenant compte des besoins exprimés (modifications du service, extension, etc.). Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2023 a validé la tarification du service, à savoir 5 € / trajet à l'unité et un abonnement proposé à 40€ / mois en plein tarif et 20€ / mois pour un abonné Kar'Ouest.

Réseau scolaire :

Le nombre d'inscrits aux transports scolaires reste stable soit environ 17 000 élèves. Le nombre d'inscriptions en ligne a augmenté de 8 points par rapport à 2022 (52%).

- **Améliorer la qualité et le niveau de service**

- ◆ Une nouvelle agence Kar'Ouest a été inaugurée à Saint-Leu afin d'offrir de transport aux usagers un meilleur emplacement pour l'achat des titres.

- **Délégation de Service Public Kar'Ouest**

- ◆ Le Territoire de l'Ouest s'est préparé en 2023 au lancement de la nouvelle consultation pour le réseau de Transports urbains qui se termine le 30/09/2024.

- Arrêts de bus

- ◆ 25 arrêts supplémentaires ont été créés et matérialisés par un poteau ou un marquage au sol.



Dans un souci d'amélioration du réseau, 25 nouveaux arrêts de bus ont été créés en 2023, ramenant à 2 061 le nombre total de points d'arrêts Kar'Ouest.

- Acquisition de nouveaux bus

- ◆ Renouvellement de 4 véhicules de 33 places.

- Transports scolaires et les transports scolaires

- ◆ Mise en place d'un nouvel outil de Système d'Aide à l'Exploitation (PYSAE) qui permet de géolocaliser les bus. Les tests réalisés à partir de novembre 2023, ont permis d'ajuster l'outil pour le futur déploiement sur le réseau scolaire d'abord et urbain ensuite.
- ◆ Stabilisation des Transports Scolaires avec la résiliation et la relance d'un marché d'exploitation suite à la défaillance d'un prestataire.

• Coordonner et améliorer les offres de transport

- Point de correspondances

- ◆ Livraison du Pôle d'échanges du Portail réalisé par la Région Réunion en 2023. Ce Pôle d'échanges est un des terminus de la LGO et permet d'améliorer la correspondance avec le réseau CAR JAUNE.

- Le Contrat Opérationnel de Mobilité a été signé avec la Région Réunion en décembre 2023.

- Le Territoire de l'Ouest a travaillé avec la Région Réunion afin de mettre en place les Etats Généraux de la Mobilité, en fournissant des données nécessaires notamment à la réalisation de l'Atlas des Mobilités. Des ateliers des Etats Généraux des Mobilités ont également été accueillis sur le Territoire de l'Ouest.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Fréquentation Kar'Ouest	6 642 972	6 855 449	+3 %
Coût par voyage Kar'Ouest	4,30 €	4,15 €	-3.5%
Taux de couverture Kar'Ouest (recettes / dépenses)	14%	14,50%	+0,5 points %
Nombre de Km de TCSP	19,44	19,44	-
Vitesse commerciale moyenne	21	21	-
Nombre de titres intermodaux	1 564 684	1 800 246	+15%
Nombre de pôles d'échanges	26	27	+4%
Nombre de tickets numériques M-Tickets vendus	45 221	54 085	+20%
Nombre d'inscrits Transports Scolaires 1 ^{er} degré	3 654	3 883	+6%
Nombre d'inscrits Transports Scolaires 2 ^{ème} degré	13 399	12 867	-4%
Taux d'inscription en ligne TS	52%	60%	+8 points %
Les recettes scolaires	2 061 599	2 044 235	-0,84%
Nombre de points d'arrêts de bus réseau Kar'Ouest	2 038	2 061	+1%
Etat d'avancement BHNS	Etude des projets et comparaison des scenarios	Etude de programmation	-

Offrir à la population une eau de qualité



Les épis construits sur les rives de la Rivière des Galets permettent de protéger les populations et les bâtis contre les inondations. Les conditions d'écoulement intenses en période cyclonique, notamment, et leur impact érosif exceptionnel, requièrent une vigilance soutenue de la part des techniciens.

Préambule

En 2023, le Territoire de l'Ouest s'est attaché à poursuivre ses efforts en matière de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le quartier de Piton Bois de Nèfles à Saint-Leu et sur la commune de Le Port.

En effet, le Territoire de l'Ouest accompagne la réalisation du programme de renouvellement de voirie des communes en remplaçant les réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluviaux lorsque cela est nécessaire et pertinent.

Le Territoire de l'Ouest a poursuivi la réalisation de deux actions phares sur Saint-Leu, à savoir, la construction de l'usine de traitement de l'eau potable de Maduran et le renouvellement des réseaux d'eau usées du centre-ville.

Le Territoire de l'Ouest a également affiné le suivi des différents modes de gestion du territoire (SEMOP, Délégation de Service Public, Régie Communautaire) en améliorant la connaissance du patrimoine et en développant des outils de pilotage.

Ces réalisations ont eu lieu dans un contexte de structuration du service. En effet, depuis 2020, le service de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales fait face à des difficultés de recrutement et de stabilisation de ses effectifs qui ont engendré un travail de priorisation des projets importants.

Pour finir, au 4ème trimestre 2023, la Direction de l'Eau avec le concours de la Direction des Finances à lancer une étude de prospective financière visant à étudier des scénarii de soutenabilité de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

• Les ressources :

ETP mobilisés : 9 ETP au global
Budget réalisé :
Eau :
12 459 387€ en investissement
1,3 M € en fonctionnement

• Les principaux axes de progrès :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 : développer les compétences Eau au sein de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée aux projets et à l'ambition de la collectivité.

• Améliorer la performance des réseaux d'Adduction d'Eau potable (AEP)

En 2023, afin d'améliorer la performance des réseaux AEP, plusieurs opérations ont été menées sur le territoire, à savoir :

- En maîtrise d'ouvrage directe :

- ◆ Les travaux de renouvellement et d'amélioration de la desserte en eau potable du secteur de Piton Bois de Nèfles (Saint-Leu) ont été achevés ;
- ◆ Le projet d'amélioration de la desserte en eau potable de Dos-d'âne (La Possession) a été amorcé en remobilisant les marchés de maîtrise d'œuvre transférés.

- En maîtrise d'ouvrage déléguée :

- ◆ Le Territoire de l'Ouest a poursuivi l'accompagnement du programme de renouvellement de voirie de la commune de Le Port en co-maîtrise d'ouvrage avec l'objectif d'une action publique mutualisée et coordonnée ;
- ◆ Un avenant au programme de travaux concessifs de la SEMOP Eaux de La Possession a été signé afin d'intégrer les travaux de raccordement de l'opération Cœur de Ville ;
- ◆ Le Territoire de l'Ouest, en qualité de déléguant, a suivi la mise en œuvre du programme des travaux concessifs de la SEMOP « Eaux de La Possession » sur le secteur de Ravine à Malheur ;

- ◆ Le Territoire de l'Ouest a poursuivi ses objectifs d'amélioration de la connaissance de son patrimoine avec notamment la pose de compteurs de sectorisation (Saint-Leu) permettant de mieux caractériser les secteurs fuyards ;
- ◆ L'amélioration de la durabilité du patrimoine s'est matérialisée par la pose de réducteurs de pression (La Possession).

- Une convention tripartite pour la mise en place d'une interconnexion entre le périmètre de gestion de Trois-Bassins (La Créole) et le périmètre de gestion de Saint-Leu (SDAOI) a été signée. Cette interconnexion doit permettre d'améliorer la desserte en eau potable du centre-ville de Trois-Bassins en utilisant la ressource issue de l'usine du Plate et de soulager le forage de la Grande Ravine situé sur le littoral.

• Développer les infrastructures de potabilisation

Le Territoire de l'Ouest a poursuivi les travaux de construction de l'usine de production de l'eau potable de MADURAN (Saint-Leu).

Par ailleurs, le projet d'extension de l'usine de traitement de Pichette (La Possession – enveloppe prévisionnelle des travaux de 14,6 M€) s'est matérialisé par l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

• Initier l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal Eau potable

La consultation concernant l'élaboration du Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable a été rédigée. Le montant pour son élaboration est estimé à 510 000 € HT.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution
Taux de rendement moyen des réseaux pour alimentation en eau potable	60%	62,44%	+2,44 points %
Taux de renouvellement des réseaux pour alimentation en eau potable	0,53%	0,56%	+0,03 points %
Volumes produits en m3 pour alimentation en eau potable	36 234 643	34 317 883	-5,29%
Prix moyen au m3 pour alimentation en eau potable	1,20 €	1,22 €	+1,67%

Limitier les impacts des eaux usées sur les milieux

• Les ressources :

ETP mobilisés : 9 ETP au global
Budget réalisé : 10 226 790€
Assainissement : 10 218 469€
en investissement
8 321€ en fonctionnement

Eau pluviale urbaine :
37 000€ en investissement
1,1 M € en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 : développer les compétences Assainissement au sein de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée aux projets et à l'ambition de la collectivité.

• Développer les infrastructures d'assainissement des eaux usées

- En maîtrise d'ouvrage directe :

◆ Les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées du secteur de Piton Bois de Nèfles (Saint-Leu) ont été achevés ;

◆ Les travaux de renouvellement et de modernisation du réseau de collecte des eaux usées et des postes de relevage du centre-ville de la commune de Saint-Leu (RN1A) ont été poursuivis.

- En maîtrise d'ouvrage déléguée :

◆ Le Territoire de l'Ouest a poursuivi en 2023 l'accompagnement du programme de

renouvellement de voirie de la commune de Le Port en co-maîtrise d'ouvrage avec l'objectif d'une action publique mutualisée et coordonnée.

◆ Une nasse de rétention des déchets a été posée dans le cadre du contrat de DSP Eau Usées Port / Possession au niveau de la Rivière des Galets.

• Initier l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal l'Assainissement des Eaux Usées

La consultation concernant l'élaboration du Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées a été rédigée. Le montant pour son élaboration est estimé à 520 000 € HT.

Indicateur	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
% d'abonnés raccordés au réseau collectif d'eaux usées	89,44%	80,72%	-8,72%
Taux de conformité des rejets de station d'épuration des eaux usées	100%	100%	-
Volumes traités rejetés par les stations d'épuration des eaux usées (m3)	9 912 558	10 234 998	3,25%
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	757	867	14,53%
Prix moyen au m3 pour collecte et traitement des eaux usées	1,42 €	1,48 €	4,23%

+ FOCUS

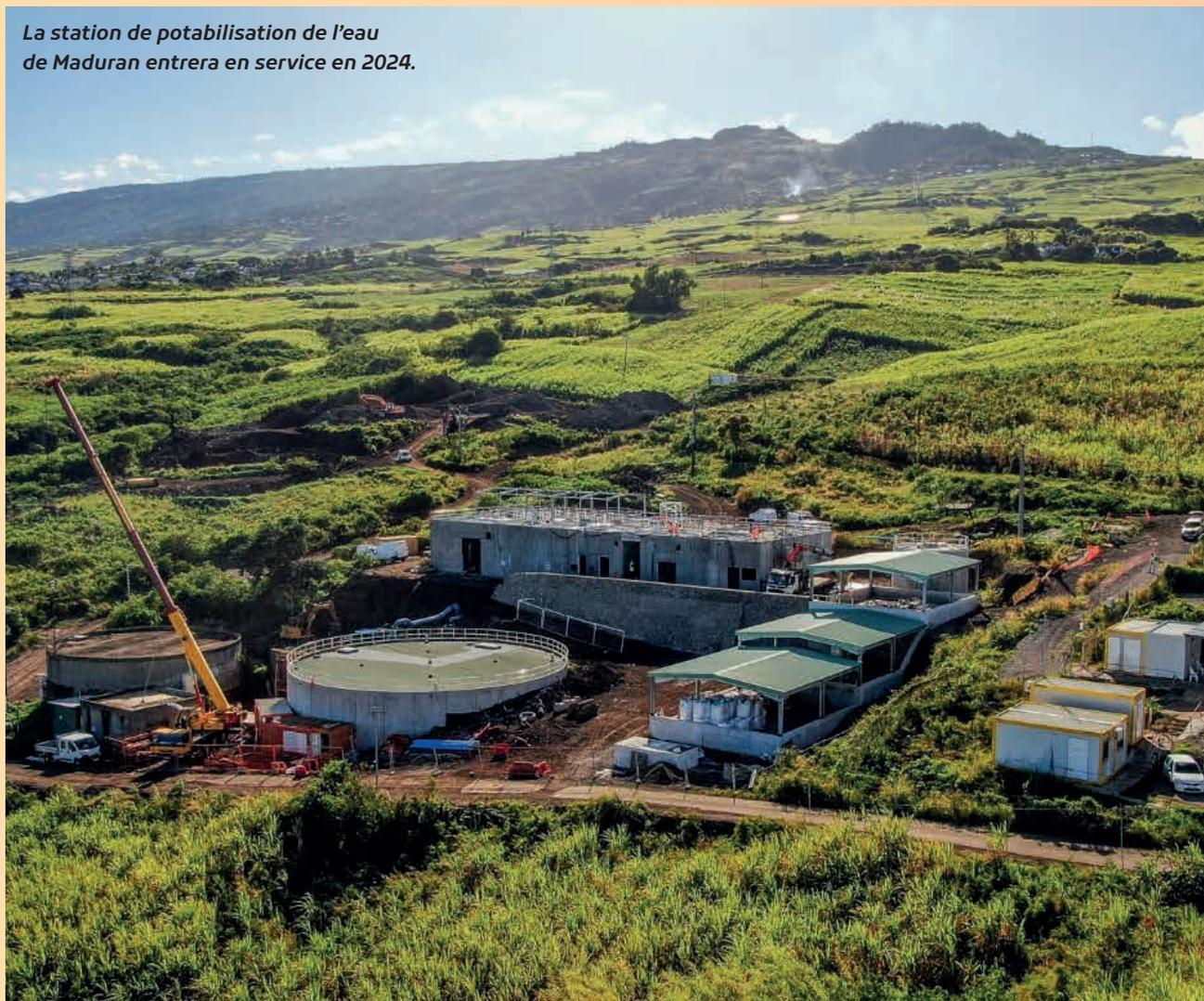
Construction de l'Usine de Traitement de MADURAN (Commune de Saint-Leu)

Le programme de travaux comprend la construction :

- D'une station de potabilisation de 9 000 m³/jour, évolutive à 12 000 m³/jour, d'un réservoir de stockage d'eaux traitées de 2 000 m³ et de la réhabilitation du réservoir existant à Maduran ;
- D'une station de pompage et d'un réservoir de stockage d'eaux traitées de 1 000 m³ (en complément du réservoir existant) à Piton 800 puis réhabilitation de l'ancien réservoir de Piton 800 ;
- D'un réservoir de stockage d'eaux traitées de 1 000 m³ (en complément du réservoir existant) à Piton 1000 puis réhabilitation de l'ancien réservoir de Piton 1000 ;
- D'une chaîne de transfert des eaux traitées de Maduran jusqu'à Piton 800 ;
- D'une chaîne de transfert des eaux traitées de Piton 800 à Piton 1000.

Le montant des travaux s'élève à environ 16,8 millions d'euros.

La station de potabilisation de l'eau de Maduran entrera en service en 2024.



AXE 3 – RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



Les membres du Conseil de Développement ont pu contribuer au plan d'action du projet de Territoire.

Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 2
- . Budget réalisé : 79 909€ en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Elaboration du projet de territoire
- Finalisation des études du centre funéraire intercommunal

• **Projet de Territoire**

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des fiches actions en lien avec l'élaboration du pacte fiscal et financier. Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été engagée en 2023 pour accompagner la collectivité dans cette mission. L'objectif est de réaliser une analyse rétrospective et prospective du potentiel fiscal du territoire afin de définir les marges de manœuvre financières pour financer le plan d'action du projet de territoire.

En parallèle, le Territoire de l'Ouest a engagé une démarche de marketing territorial visant à accroître l'attractivité de la micro-région Ouest. Ce projet s'est matérialisé en août 2023 par le dévoilement d'une

nouvelle marque de territoire : « Le Territoire de l'Ouest » qui englobe davantage les mi-pentes, les Hauts et incarne mieux les missions de proximité et de solidarité qu'exerce l'intercommunalité au quotidien.

• **Le Conseil de Développement**

Dans un souci de concertation avec les différents acteurs composants la société civile et, en application de l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, le Conseil de Développement du Territoire de l'Ouest a été créé à l'échelle du territoire communautaire (délibération du 24 mars 2003 du Conseil Communautaire).

Par cette décision, le Territoire de l'Ouest a affirmé, au-delà de la seule obligation législative, l'intérêt qu'il porte à la coopération locale, et fait montre de sa volonté de favoriser la mise en place de structures de concertation œuvrant pour le développement du territoire.

En 2023, le Conseil de Développement a ainsi contribué au plan d'action du projet de territoire du Territoire de l'Ouest sur les 4 axes que sont :

- Le développement économique,
- La culture et le patrimoine,
- Le développement durable et environnement,

- Le social et l'habitat.
Il a également pris part, en 2023, aux réflexions menées dans le cadre du séminaire organisé au premier trimestre sur le thème de l'errance animale.

• Centre funéraire intercommunal

Concernant le centre funéraire intercommunal, une étude d'opportunité a été engagée ce qui a permis de disposer d'un diagnostic, de faire l'état des lieux du cadre réglementaire, des pratiques funéraires ainsi que de cibler la demande et d'identifier les potentiels fonciers du territoire.

Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens

Préambule

La mission d'accompagnement pour l'élaboration de la feuille de route du numérique s'est déroulée sur l'année 2023. Les étapes de diagnostic, d'analyse des besoins et la définition des scénarios ont été réalisées.

L'étude confiée à un prestataire externe a permis de faire émerger les besoins de modernisation de la e-administration. Les grandes orientations sont définies et les actions à entreprendre sont en cours de définition.

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 7
- . Budget réalisé : 64 638€
- . 50 087€
en fonctionnement
- . 14 551€ investissement

• Les principaux objectifs :

- Mener une démarche de Gestion de la Relation Citoyen (GRC)
- Mener une politique de gouvernance de la donnée

◆ Mener une démarche de gestion de relation citoyen (GRC)

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans une démarche globale d'amélioration de sa gestion relation citoyen (GRC). Les études démarrées en début d'année 2022 ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route dont les objectifs opérationnels ont été inscrits aux orientations budgétaires 2023.

L'année 2023 est consacrée essentiellement à la mise en œuvre d'un plan d'action afin d'améliorer la gestion de la demande usagers. Les modalités

ont été arrêtées et validées courant 2023. Il s'agit, notamment de procéder à l'élaboration des cahiers des charges et au lancement des consultations pour l'acquisition de la plateforme de Gestion Relation Usager (Publik) et de la nouvelle application mobile.

Parallèlement, les ateliers de conception d'optimisation du processus des demandes citoyennes ont démarré en juillet 2023 pour s'achever en septembre 2024 avec la mise en production des solutions sur un premier périmètre, l'environnement.

Indicateurs	2022		
Taux d'avancement de l'élaboration de la démarche GRC	50%	100%	+50 points de %
Taux d'avancement de la mise en œuvre du socle technique	-	30%	+30 points %

L'année 2023 a donc permis de poser les bases d'un changement qui va s'opérer avec la mise en œuvre de nouvelles solutions numériques qui permettront d'améliorer le traitement de la demande usager. La solution Publik sera opérationnelle en 2024 avec des processus de l'environnement qui vont être optimisés et modélisés.

A compter d'octobre 2024, le Service Transformation Numérique s'engagera dans l'élaboration du plan de déploiement sur les autres services du Territoire de l'Ouest. Une priorisation des services à déployer sera validée par le comité de pilotage.

◆ **Mettre en œuvre une stratégie globale de la donnée au profit du pilotage de l'action Publique**

Avec l'accélération de la numérisation de l'économie et de la société, de plus en plus de données sont produites sur le territoire. Elles concernent tous les secteurs de l'économie et toutes les compétences des collectivités.

Ces données, par la connaissance du territoire qu'elles apportent, constituent un formidable levier pour le pilotage des politiques publiques locales. Elles facilitent notamment l'établissement de diagnostics, la mise en place d'outils d'aide à la décision et le

développement de nouveaux services aux citoyens.

La gestion des données constitue donc un vrai enjeu stratégique pour le territoire.

Début 2023 a été consacré à l'élaboration d'une feuille de route de la donnée.

Il s'agissait pour l'année en cours de publier les données sur la plateforme open data du Territoire de l'Ouest, d'élaborer une vision stratégique sur l'IoT (internet des objets) en collaboration avec Réunion THD et de mener une réflexion sur l'architecture de stockage des données.

La plateforme opendata est opérationnelle et alimentée régulièrement depuis le mois de juin 2023. Les données implémentées ont été valorisées au cours de l'évènementiel organisé par la Région Réunion, « l'hackathon », qui s'était déroulé les 8 et 9 décembre 2023.

Sur le volet IoT, le travail a démarré avec le service GEMAPI afin d'équiper nos infrastructures de capteurs de remontée d'information sur le niveau d'eau ou sur l'état de nos digues.

Les données de la Communauté d'Agglomération publiées depuis le mois de juin 2023 sur la plate-forme Open Data du Territoire de l'Ouest, permettront d'améliorer l'efficacité de l'action publique et l'accès à l'information, et de proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale.



Mettre en œuvre les actions pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 24,5 dont 14 PEC
- . Budget réalisé : 358 906€
- . 155 927€ en fonctionnement
- . 202 979€ investissement

• Les principaux objectifs :

- Chantiers Fonds Mutualisé pour Amélioration de l'Habitat réalisés par la régie
- Finaliser les études de l'Office de Foncier Solidaire

L'observatoire du PLH a été consolidé afin de répondre aux prescriptions de la loi Climat et Résilience. Sur le plan de la stratégie foncière, la mission confiée à la SPL Grand Ouest a permis d'identifier un potentiel d'environ 60 ha aujourd'hui non maîtrisé. Malgré la baisse des projets de logements locatifs sociaux, le Territoire de l'Ouest a apporté sa garantie d'emprunt de 16,3 millions d'euros pour la réalisation de 194 LLTS et de 3,1 millions d'euros pour la réhabilitation de 211 logements. Les travaux de préfiguration d'un Organisme de Foncier Solidaire ont notamment abouti à des délibérations de principe du Territoire de l'Ouest mais également de la Région et d'autres EPCI. La régie Habitat a pu engager les travaux sur 20 chantiers. Sur le volet de la gestion de la demande sociale, la grille de cotation a été validée par la Conférence Intercommunale du Logement et les travaux du second semestre ont permis d'aboutir à une convention unique avec les Communes pour la gestion en flux.

• Mise en œuvre PLH

L'année 2023 est marquée par le lancement et le démarrage du marché d'évaluation à mi-parcours du PLH. Dans ce cadre, un atelier a eu lieu avec les élus.

En parallèle, l'année 2023 a permis de démarrer l'instruction des permis de construire, transmis par les communes, sur le volet logement.

Enfin des temps d'échanges PLH avec les référents des Communes ont également été mis en place.

• Organisme de Foncier Solidaire

L'opportunité de la création de l'Organisme de Foncier Solidaire a été validée. La concertation

entre les différents partenaires a permis d'aboutir à un projet de convention constitutive à l'échelle régionale, regroupant les EPCI Territoire de l'Ouest, CASUD, CIVIS et CINOR, ainsi que la Région. La collectivité a participé aux rencontres avec le réseau national des Organismes de Foncier Solidaire.

• Plan d'Action Foncier Intercommunal

La mission d'accompagnement à la déclinaison opérationnelle a démarrée et s'est poursuivie sur l'année 2023 avec notamment un travail sur un référentiel foncier.

• Observatoire du PLH

L'actualisation annuelle des indicateurs de l'observatoire du Programme Local de l'Habitat (PLH) a été réalisée sur la base des données 2021-2022. Afin de répondre aux dispositions de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui impose désormais la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier au niveau des intercommunalités, l'observatoire du PLH 2019-2025 a été complété de nouveaux indicateurs (exemples : recensement des friches constructibles, recensement des surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes, Analyse de la conjoncture des marchés immobiliers et fonciers, etc.). La création et l'intégration de ces nouveaux indicateurs ont nécessité la réalisation d'un avenant au contrat de quasi-régie en cours avec l'AGORAH.



• **Fonds Mutualisé d'Amélioration de l'Habitat**

La régie de travaux du service habitat a réalisé 20 chantiers. Il s'agit essentiellement d'interventions concernant la sécurité des occupants (électricité, ouvertures) et l'hygiène/santé (réfection des sanitaires, isolation).

• **Permanences ADIL**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPGDID, le Territoire de l'Ouest a missionné depuis 2022 l'ADIL en tant que guichet d'enregistrement

des demandeurs
communes de Trois-Bassins et Saint-Leu.

• **Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne**

Depuis 2013, le PILHI a mis en œuvre un guichet unique des signalements d'habitats indignes. Le Territoire de l'Ouest reçoit en moyenne 200 signalements par an. En 2023, l'équipe dédiée a réalisé 160 diagnostics à domicile.

+ FOCUS

Permanences de l'ADIL sur les communes de Trois-Bassins et de Saint-Leu

Les permanences de l'ADIL sur les communes de Trois-Bassins et de Saint-Leu ont permis de toucher plus de 274 demandes pour un total de 376 visites. Les visites sont complétées par un suivi mail et/ou téléphone pour des compléments de pièces, mises à jour de dossier et renouvellements des demandes. Des conseils juridiques sont également donnés. Ce dispositif a permis d'apporter un nouveau service public aux familles dans les Hauts du Territoire de l'Ouest et de faciliter les démarches de demandes de logement social.

Près de 300 familles ont pu bénéficier, lors des permanences de l'ADIL, de conseils et d'aide afin de faciliter leur demande de logement social.



Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Evaluation du PLH 2019-2025	-	80%	+80 points %
Taux d'avancement dans la mise en oeuvre des actions de la convention cadre PAFI	-	30%	+30 points %
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité jusqu'à la création OFS	-	40%	+40 points %
Taux d'avancement du programme NPNRU A.Bolon	5%	10%	+5 points %
Nombre de logements réhabilités par la régie habitat (amélioration légère)	-	20	-
Nombre de diagnostics réalisés par le PILHI	-	70	-

Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et les projets structurants du reste du territoire

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 9 dont 6 TERHGAL
- . Budget réalisé : 98 878€ en fonctionnement

• Les principaux objectifs :

- Négociation nouveaux POE 2023-2027
- Opération de revitalisation du territoire

Préambule

La clôture du programme Leader a été actée et la programmation 2023/2027 a donné lieu à négociation avec l'autorité de gestion FEADER. La stratégie des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) de l'EPCI a été validée en Conseil Communautaire et les échanges se sont poursuivis pour la mise en œuvre opérationnelle.

Concernant la revitalisation des centres villes, l'avenant n°1 à la convention ORT a permis l'intégration de deux nouvelles communes (Saint-Paul et La Possession).

• Programmation Leader

Des discussions relatives au conventionnement du programme LEADER 2023-2027 avec l'autorité de gestion FEADER se sont poursuivies. Pour rappel, le Territoire de l'Ouest a déposé sa candidature pour le dispositif Leader en date du 15/03/2023, celle-ci a été agréée le 28/06/2023.

En parallèle, les équipes du TERHGAL ont mené

la clôture de la programmation 2016-2022 (certification et paiement des aides allouées). Deux Comités de programmation ont permis de reprogrammer les reliquats de crédits issus des dossiers abandonnés ou sous-réalisés afin d'optimiser la consommation des crédits du programme en faveur de nouveaux projets

• Programmation ITI

L'année fut marquée par les échanges avec la Région sur la nouvelle programmation FEDER et en particulier les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). La collaboration avec les communes a permis d'identifier des opérations potentiellement éligibles aux ITI (équipements publics, espaces publics...). La stratégie du Territoire de l'Ouest dans le cadre des ITI a été validée en Conseil Communautaire le 29 novembre 2023. Des échanges ont débuté avec l'autorité de gestion (Région) afin de définir le programme à venir (enjeux, stratégies, thématiques d'intervention, liste de projets, enveloppes financières...).



La signature de la convention-cadre « Petites villes de demain », à l'occasion du Comité Local de Cohésion des Territoires, marque un palier important dans la concrétisation d'une stratégie territoriale ambitieuse pour les Hauts de l'Ouest.



• Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La conclusion d'un avenant n°1 à la convention-chapeau Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale a permis d'intégrer les périmètres opérationnels des centres-villes de La Possession et de Saint-Paul tout en consolidant l'assise des projets Petite Ville de Demain de Trois-Bassins et d'Action Cœur de Ville de Le Port.

La préparation de l'intégration de la ville de Saint-Leu au sein du dispositif s'est poursuivie.

Dans le cadre du dispositif, le Territoire de l'Ouest a bénéficié du financement, par la Banque des Territoires, de l'étude d'opportunité pour la création d'une société foncière de redynamisation commerciale. Le rendu de la phase d'opportunité a eu lieu le 6 décembre 2023.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Nombre de périmètres opérationnels dans l'ORT	-	2	-
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une foncière commerciale jusqu'à sa création en lien avec l'ORT	-	30%	+ 30 points %
Taux de consommation financière TERHGAL-LEADER	100%	100%	-
Taux de consommation de l'ITI Rural (des Hauts)	Dispositif en cours de validation	Dispositif en cours de validation	Dispositif en cours de validation
Taux de consommation de l'ITI Urbain (littoral)	Dispositif en cours de validation	Dispositif en cours de validation	Dispositif en cours de validation

Faire de l'insertion et de l'économie solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

Préambule

Le Territoire de l'Ouest affirme sa volonté d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi par le biais de différentes actions :

- L'accompagnement des publics et le renforcement de leur employabilité ;
- Le soutien financier aux 18 ateliers chantiers d'insertion ;
- La sensibilisation importante des acteurs internes et externes aux achats socialement et écologiquement responsables.

Sur le volet Economie Sociale et Solidaire, le Territoire de l'Ouest a déployé sa stratégie en concertant et sensibilisant les acteurs du territoire.

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 5
- . Budget réalisé : 1 039 481 €

• Les principaux objectifs :

- Meilleure appropriation des achats socialement et écologiquement responsables par les acteurs du territoire
- Impulsion d'une dynamique en matière d'économie sociale et solidaire sur le Territoire



La 5e édition du Startup Weekend ESS confirme que notre territoire regorge de pépites et de talents qui méritent d'être mis en lumière, avec plus de 120 participants, 40 pitches présentés, 10 idées retenues et 54 heures de dur labeur et de compétition.

• Animer et gérer le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le Territoire de l'Ouest pour la période de 2022 à 2027. Il est cofinancé par le Fonds social européen à hauteur de 80%.

L'année 2023 a été riche en événements partenariaux auxquels le PLIE a participé pour présenter ses actions et les solutions pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

• Participer aux dynamiques territoriales en matière d'insertion

- Soutien du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de longue durée et contribution du PLIE pour orienter et trouver des solutions aux publics éloignés de l'emploi ;
- Présentation du dispositif PLIE au sein des instances locales organisées par les communes, le Département ou France Travail (Pôle emploi en 2023)

• Accompagner les publics éloignés de l'emploi

L'accompagnement se traduit par la mise en place de parcours renforcés et individualisés des publics éloignés de l'emploi. Ces parcours se composent d'étapes comme des ateliers de coaching, des formations, des stages en entreprise ou par l'intégration en atelier chantier d'insertion.

• Assurer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi

- Poursuite du marché avec JT2m sur l'accompagnement global des publics ;
- Lancement de la prestation Employabilité avec l'Académie pour l'Egalité des Chances (Atelier de gestion du stress, Atelier sur les métiers en tension et porteurs, Mobilité).
- 1 000 personnes accompagnées dont 420 nouvelles entrées en 2023
- 69 % de sorties positives et dynamiques (emploi, formation...).

• Mettre en œuvre

Le Territoire de l'Ouest poursuit son action en termes de soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sur le poste d'encadrant technique, et travaille à une meilleure coordination de l'ensemble des financeurs, via la conférence des financeurs (DEETS, Région, Département, Intercommunalités, Pôle emploi, URSAE...). 20 ACI ont été sélectionnés en 2023. 2 ont dû interrompre leurs actions. Pour rappel, ces actions bénéficient de 80 % de FSE.

• Soutien aux Ateliers et Chantiers d'Insertion :

- 18 ACI suivis et soutenus et 170 salariés accompagnés
- Révision des modalités financières dans le cadre du « FSE + »

• Soutenir et développer économiquement les structures de l'ESS

En 2023, le Territoire de l'Ouest, accompagné de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de La Réunion, a impulsé des ateliers collaboratifs pour identifier des piliers de soutien à l'ESS. Ces ateliers ont abouti au lancement de la Stratégie ESS et au déploiement d'actions en 2023.

• Déploiement de la Stratégie de l'Economie Sociale et Solidaire pour le Territoire de l'Ouest :

- Lancement de la Stratégie ESS ;
- Sélection de 5 projets à impact pour le Territoire dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêts ESS (Met Zot en Ier, Ekopratik, Agidesu, Educadoo et Webcup) ;
- Co-organisation du Startup weekend ESS qui s'est tenu en novembre ;
- Adhésion du Territoire de l'Ouest à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du Hub de l'ESS portée par la Ville de Le Port. L'objectif est de soutenir le développement et la création d'activités relevant de l'ESS dans le domaine du réemploi de matériaux, de l'insertion, de l'immobilier d'entreprises et de l'évènementiel.

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans la délibération du 29 novembre 2023 à participer au capital à hauteur de 10 000€ ;

- Formation des référents et élus des communes et de la Région à la Monnaie locale Complémentaire.

• **Mobiliser les achats socialement et écologiquement responsables tels que les marchés réservés**

Le suivi de la clause a été fortement consolidé. Un atelier a été mené avec la CRESS pour inciter les acheteurs publics à mobiliser les achats responsables.

• **Suivi de la clause sociale sur le Territoire :**

- Présentation/formation de la clause et des achats socialement et écologiquement responsables ;
- Animation d'un groupe utilisateur du logiciel Clause pour assurer un meilleur reporting ;
- Elaboration d'une convention entre le Territoire

de l'Ouest et les communes pour la répartition des rôles de chacun ;

- Déploiement des clauses de stage sur les marchés ;
- 32 marchés clausés sur le territoire, 72 contrats d'insertion (38 en 2022) et 1 marché réservé sur le BIT Mafate

• **Soutenir la création d'activité et d'emploi**

Le soutien de l'ADIE et Initiative Réunion est essentiel pour favoriser le développement de création d'entreprise et d'emploi par des publics en insertion.

• **Soutenir ADIE et Initiative Réunion et favoriser les articulations avec le PLIE**

- Financement de l'ADIE et Initiative Réunion ;
- Action d'articulation entre l'ADIE, Initiative Réunion et le PLIE.



Présent au Village de l'Emploi, en octobre 2023 au Port, le Territoire de l'Ouest a marqué sa volonté d'accompagner les jeunes, à s'inscrire dans une démarche d'insertion vers un emploi durable, avec le dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

+ FOCUS

Élaboration de la stratégie ESS du Territoire de l'Ouest



Les acteurs professionnels, partenaires institutionnels et services de l'Etat se sont retrouvés, lors d'un séminaire en décembre 2023, pour partager le bilan d'avancement de la stratégie de l'économie, sociale et solidaire du Territoire de l'Ouest et aborder le plan d'action 2024.

Après une concertation des acteurs, le Territoire de l'Ouest a adopté, en novembre 2023, la Stratégie Economie sociale et solidaire qui se décline en trois axes :

- **Axe 1** : Soutien à la diversification des ressources
- **Axe 2** : Outiller l'animation territoriale
- **Axe 3** : Soutien aux projets structurants

Cette stratégie cadre l'action du Territoire en répondant aux besoins des structures et des partenaires.

Dans le cadre de sa Stratégie, le Territoire de l'Ouest a lancé une 1ère expérimentation à travers un appel à manifestation d'intérêt dont les objectifs sont :

- Identifier les besoins des porteurs en matière d'accompagnement
- Soutenir des démarches innovantes.

Pour cet AMI, 20 porteurs de projets ont déposé un projet. 5 Lauréats ont été sélectionnés :

- Met Zot An Ler : Accompagnement transversal des publics éloignés de l'emploi sur les thématiques agricoles et rurales
- AGIDESU : La box alimentaire, une innovation sociale au cœur des actions ESS dans l'Ouest.
- Ekopratik : BOU-SOL RUN (Développement de la Boulangerie Solaire & Low-tech sur le territoire Réunionnais)
- EDUCANOO : Pain perdu
- Webcup : Création de la première Entreprise de Travail Temporaire d'insertion Numérique.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Nombre de structures ESS accompagnées	36	27	-9
Taux de sorties positives PLIE dont marché d'accompagnement et ACI+ (ACI)	49%	30%	-19 points %
Nombre de marchés avec une clause d'insertion	31	32 dont 1 marché réservé	+3%
Nombre d'emplois générés par les ACI CDDI	131	200	+52%

Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence

Préambule

En 2023, le service Culture et Patrimoine du Territoire de l'Ouest s'est structuré et renforcé dans l'objectif de déployer pleinement la politique culturelle et patrimoniale de l'EPCI, qui porte principalement sur :

- Le soutien aux salles de spectacle et aux festivals structurants pour le territoire ;
- Le soutien à la création à travers le dispositif BEKALI de professionnalisation des artistes émergents ;
- La valorisation du patrimoine : préparation du dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » et construction de parcours d'interprétation sur territoire de l'Ouest ;
- La gestion de nos équipements culturels, à savoir LENA (L'Espace Numérique et Artistique de Trois-Bassins), lieu d'animation et d'enseignement artistique, ainsi que le Four à Chaux « Pierre Méralikan » dont la destination est en cours de redéfinition ;
- Le soutien au déploiement de la politique d'enseignement artistique via la régie EAIO, qui s'est vue confier la gestion du 3ème équipement culturel du Territoire de l'Ouest : le Centre Artistique Françoise Lallemand de Plateau-Caillou.

• Les ressources :

- . ETP mobilisés : 7
- . Budget réalisé: 3 953 178€
- Fonctionnement 1 860 211€
- Investissement 2 092 967€

• Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 : structuration du service et augmentation du rayonnement des actions culturelles et patrimoniales
- Résultats 2023 : déploiement de la politique culturelle et patrimoniale ; renforcement de l'attractivité de notre territoire ; développement de nos partenariats

Le Territoire de l'Ouest a continué à déployer sa politique culturelle et patrimoniale. L'équipe s'est renforcée avec l'arrivée, en avril 2023, de la responsable de service Culture et Patrimoine.

La dynamique de projets a été soutenue tout au long de l'année, avec l'augmentation du soutien financier aux festivals structurants pour le territoire, le développement des actions patrimoniales dans l'objectif de constituer le dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », et l'organisation de rencontres culturelles partenariales visant à faire connaître la politique culturelle du Territoire de l'Ouest et à favoriser les nouvelles collaborations.

Co-construire une politique culturelle avec les communes

• Lancer les travaux de définition d'un projet culturel intercommunal sur 6 ans

- Définition du cahier des charges, lancement de

la consultation et réception des offres en 2023. Poursuite en 2024 avec l'analyse des offres et la sélection.

Soutenir les salles de diffusion et renforcer le dispositif d'aide à la création « Bekali »

• Poursuite du soutien aux salles de diffusion du territoire

- Lancement de l'appel à projets pour les salles fin 2022, puis instruction approbation de l'attribution des subventions au 1er trimestre 2023 (4 salles : Kabardock, Lespas, Théâtre sous les arbres, Le Séchoir). Gestion des conventions. Bilan des actions réalisées reçu fin 2023, permettant de confirmer le rayonnement des actions de diffusion et de soutien à la création mises en œuvre par les salles. Celles-ci montrent leur dynamisme et leur capacité à attirer les publics dans les salles ou d'aller à leur rencontre par le biais d'actions culturelles dans les écoles ou les quartiers.

• Renforcement du soutien aux festivals structurants pour le territoire

- Lancement de l'appel à projets pour les festivals fin 2022, puis instruction approbation de l'attribution des subventions au 1er trimestre 2023. Gestion des conventions. Bilan : 17 demandes reçues, 8 festivals éligibles et soutenus (contre 6 en 2022) : Leu Tempo, Dann Ker Lé O, Hors cadre, Kromali, Opus Pocus, Battle Of The Year, Salon du Livre péi, Tam Tam.

- L'enveloppe dédiée aux festivals a augmenté avec un rééquilibrage vers les Hauts (165 000€ en 2022 à 323 000 € en 2023), témoignant du fort engagement de l'EPCI.

- La volonté de faire rayonner la culture dans les Hauts de l'Ouest a été concrétisée par la mise en œuvre du premier festival « Dann Ker Lé O » porté par le Séchoir et fortement soutenu par le Territoire de l'Ouest. Ce format de festival inédit propose une offre culturelle de qualité tout en étant d'une envergure géographique et temporelle importante : 5 étapes dans les Hauts de l'Ouest étalées sur 6 semaines, faisant rayonner diverses disciplines artistiques (musique, cirque, danse...), reposant sur l'implication des habitants et des associations locales dans un objectif de co-construction de l'événement.

- Bilans des festivals reçus fin 2023-début 2024, permettant de confirmer le rayonnement des actions, d'identifier les pistes d'amélioration et de mesurer finement le degré de décentralisation effective des festivals sur le territoire (critère de sélection important des projets).

- Au regard de ces éléments, l'objectif d'élargissement de la couverture territoriale a été atteint et l'exigence de qualité a été maintenue.

• Poursuite du soutien à la création à travers le dispositif Békali

- Le Territoire de l'Ouest, initiateur du dispositif Békali, soutient les quatre salles porteuses du dispositif qui a pour finalité d'accompagner la création et la professionnalisation des artistes émergents. Une convention triennale 2022-2024

avec les salles en œuvre ce partenariat. Comme prévu, les salles ont soutenu 9 nouvelles créations en 2023, qui ont été largement diffusées sur le territoire : « Comment devenir un dictateur » (théâtre, Compagnie H.A.D.), « Gro babouk en lèr » (musique/théâtre/vidéo, Atelier 212) et « Let's dance » (danse, Cie Morphose). Le calendrier de mise en œuvre du dispositif a été optimisé. La conférence de presse s'est tenue en mai 2023.

- La démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises initiée par les salles, a également été financièrement soutenue par le Territoire de l'Ouest. Cela a permis aux salles d'avoir un diagnostic global de leur fonctionnement et constitue un premier pas vers l'intégration de la transition écologique des salles.

• Poursuite de l'accompagnement aux porteurs de projets culturels

- Au cours de l'année 2023, une dizaine d'associations culturelles ayant sollicité le Territoire de l'Ouest ont été accompagnées dans leurs demandes d'informations. Leurs questions ont principalement porté sur la recherche de co-financeurs, d'informations, de lieux ou d'interlocuteurs en capacité d'aider au développement de leurs projets.



Ici à Tan Rouge, le festival culturel dans les hauts du Territoire de l'Ouest « Dann Kèr Lé O », a ravi les cœurs de plus d'une centaine de personnes venue du quartier et d'ailleurs.

• **Initier l'inventaire patrimonial du territoire et poursuivre les actions de valorisation du patrimoine culturel et naturel, dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire**

L'année 2023 a été marquée par un fort développement des actions servant la constitution du dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », à savoir :

- Accompagnement méthodologique et scientifique : Renfort méthodologique et scientifique au service des acteurs et des dispositifs déjà en place sur les communes les plus avancées dans l'esprit de la démarche de labellisation ; Accompagnement méthodologique des services culturels des communes membres dans la réalisation de l'inventaire et d'actions de valorisation ;
- Mise en place d'un inventaire patrimonial sur l'ensemble du territoire à partir d'une solution mobile embarquée et connectée sur support

smartphone et/ou tablette numérique auprès de relais à la démarche (communes, associations, enseignement supérieur, citoyens) ; Constitution de corpus documentaires ; Acquisition du Fonds Mafate qui se compose de 2246 clichés numérisés, 34 heures d'enregistrement, des tirages sur papier photo et numériques, d'une exposition, de 800 livres et de 2 250 portfolios « Vivre à Mafate, la vie lontan » ;

- Valorisation : Expérimentation d'outils numériques de valorisation à destination de publics distants à partir des recherches effectuées pour l'inventaire ; Réalisation d'une exposition documentaire « Les territoires culturels de l'Ouest » dont un jeu a été remis à chaque commune ; Numérisations 3D des patrimoines communaux ;



Les 2246 clichés numérisés du Fonds Mafate font partie de l'inventaire patrimonial mis en place sur le territoire Ouest.

- Développement des partenariats avec la Drac, Caue, Université, Ensam... et citoyens (associations, collectifs ...) pour accompagner la collectivité dans la démarche de candidature du label ;

- Animation des travaux de réflexion : accueil et coordination d'étudiants de l'université, de l'école d'architecture et de l'école des beaux-arts, dans le cadre de stages professionnels ayant un lien avec le label « UPAH » ; Organisation de deux séminaires en interne en 2023 (élus et administratifs des communes de l'ensemble du Territoire) ayant pour thématique :

- ◆ Point d'étape des travaux de l'inventaire culturel et de la connaissance fine des publics du territoire (avril-mai 2023)

- ◆ Bilan et perspectives (août 2023)

Parallèlement, les actions de valorisation du patrimoine du Territoire de l'Ouest ont été les suivantes :

- Le parcours d'interprétation du Sentier Littoral Ouest a été conçu ;

- Deux parcours d'interprétation et une exposition ont été conçus afin de valoriser l'histoire du port de Saint-Gilles, de faire connaître l'histoire de la pêche réunionnaise et de mettre en lumière la biodiversité marine locale. Cette mise en lumière de l'histoire

de la pêche et du port de Saint-Gilles sera installée en 2024. Il est à noter que les délais de préparation de ce projet ont été allongés du fait de divers aléas sur le site du port, liés à la réflexion sur les lieux d'implantation en lien avec Ports de Plaisance Ouest, et à la nécessaire sécurisation technique des panneaux pour faire face aux aléas climatiques ;

- Dans le cadre de l'ouverture du futur BIT de Mafate, les recherches ont été faites et le fil conducteur de la valorisation patrimoniale a été conçu autour des thématiques suivantes : Histoire du peuplement, Vivre à Mafate, géographie/géologie, faune/flore, plantes médicinales ;

- Concernant le Four à Chaux Pierre Méralikan, le Territoire de l'Ouest a commandité une étude préparatoire à la mise en place de la première unité de production d'objets écologiques et durables en mer. Cette étude définit les conditions de mise en œuvre d'une unité de production d'objets auto-générés en corail résultant de trois années d'immersion en pleine mer de ces mêmes objets-squelettes métalliques. Cette étude préfigure le projet patrimonial, culturel et de transition écologique de future « maison du patrimoine corallien », projet qui s'inscrit dans le temps long et se dessine par étapes.



Une exposition documentaire intitulée « Les territoires culturels de l'Ouest » a été réalisée et remise à chacune des communes membres.



L'EAIO, c'est plus de 800 élèves en public volontaire et 190 élèves autrement capables et 2 545 élèves en milieu scolaire, 54 intervenants et 33 lieux de pratique.

Renforcer l'école artistique intercommunale et accompagner le développement des enseignements artistiques

L'année 2023 a été marquée par l'ouverture du centre artistique Françoise Lallemand qui devient le siège de l'EAIO. Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a poursuivi le déploiement de sa politique d'enseignements artistiques et sa mise en œuvre par la régie d'enseignement artistique « Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest ».

- L'enseignement en réseau : 54 intervenants spécialisés dans les 5 grands domaines artistiques que porte l'école, sur 33 lieux de pratique.
- Bilan quantitatif : offre d'enseignement à plus de 800 élèves en public volontaire et 190 élèves autrement capables ; 12 programmes d'éducation

artistique et culturelle (PEAC) en milieu scolaire (arts visuels, danse, musique, théâtre) ayant touché 2 545 élèves. L'objectif initial (619 élèves en public volontaire, 1000 élèves en PEAC) a été largement dépassé.

- Suivi des travaux du Centre Artistique Françoise Lallemand à Plateau-Caillou, livraison en novembre 2023, installation de l'équipe de la régie dans les locaux, formalisation de la mise à disposition de l'équipement à la régie via une convention, mise en exploitation de l'équipement (eau, électricité, internet/téléphone, équipement et mobilier, bureautique et informatique, finalisations diverses).

Nouvel espace d'enseignement pédagogique et artistique pluridisciplinaire, accessible et de qualité, qui dispose de dix salles de pratiques équipées et insonorisées.

- Poursuite de la structuration et du renforcement de l'équipe de la régie : recrutement de deux coordonnateurs pédagogiques, d'une assistante administrative et financière

- Deux moments de rayonnement culturel :

◆ Le Kabar « L'EAIO dann somin » du 2 juillet 2023 à Vue Belle : une belle réussite. Projet pédagogique et artistique de création multidisciplinaire qui s'est déroulé sur l'année scolaire 2022-2023.

Plusieurs temps forts et un important travail de préparation : résidences artistiques pour les élèves dans trois communes (Le Port, Trois-Bassins, Saint-Paul), concours de fonnkèr, exposition itinérante... qui ont abouti à un Kabar animé par 350 élèves pour un public de 1000 personnes.

◆ L'inauguration du Centre artistique Françoise Lallemand (voir « focus action phare »).

Concernant l'équipement LENA à Trois-Bassins :

- Les travaux d'installation de l'antenne Ouest du Parc National ont pris du retard (livraison prévue

initialement en décembre 2023, reportée au second semestre 2024) et pensaient l'accès au site. Les activités sur site se sont concentrées sur la mise à disposition et la gestion des salles pour les enseignements artistiques et pour les résidences/temps de travail de compagnies artistiques et d'associations.

- Afin de faciliter la gestion du site, un comité de suivi mensuel a été mis en place depuis le mois de mai 2023, réunissant les services du Territoire de l'Ouest, le Parc National, l'association Mao Teo conventionnée et l'EAIO. Ce format de comité constitue une clé organisationnelle pour la bonne gestion du lieu et sa mise en œuvre se pérennise. Sur la base des réunions régulières, le bail emphytéotique entre le Territoire de l'Ouest et le PNR a été rediscuté puis signé par les deux parties en novembre 2023. En vue de fluidifier la gestion de la circulation et du stationnement, tous deux contraints sur site en présence des engins de chantier et des diverses entreprises, un règlement intérieur a été défini de manière concertée en comité de suivi, puis annexé au bail.

- L'ouverture des studios de répétition et d'enregistrement sera opérationnelle quand les travaux du Parc seront achevés.



Plus d'un millier de personnes ont assisté au KABAR EAIO DANN SOMIN, le 2 juillet 2023, encourageant les 350 élèves qui déambulaient dans l'allée de l'Usine de Vue Belle en chantant, en dansant ou encore en jouant d'un instrument.



Les premières Rencontres partenariales culturelles du Territoire de l'Ouest ont permis d'évaluer l'étendue de la vivacité de la culture dans l'Ouest, afin de travailler sur une offre culturelle cohérente et pertinente.

Les premières Rencontres culturelles partenariales

En supplément des actions prévues en 2023, l'équipe a travaillé à faire connaître la politique culturelle et patrimoniale du Territoire de l'Ouest et à favoriser les échanges et les collaborations avec les partenaires culturels. L'équipe a en effet organisé et animé les premières Rencontres culturelles partenariales du Territoire de l'Ouest, le 5 octobre, au Conservatoire Botanique des Mascareignes. Ces rencontres qui ont rassemblé plus de 50 acteurs de la culture, ont permis de :

- Présenter et échanger sur les actions culturelles portées par les 5 communes et par le Territoire de l'Ouest ;

- Bénéficier de l'intervention en visio de Christophe Degruelle (Intercommunalités de France, ADCF) sur la place de la culture dans les intercommunalités de France ;

- Développer les réflexions et les pistes d'amélioration à travers 4 ateliers thématiques :

- ◆ Quelle place pour la culture dans l'intercommunalité ?
- ◆ Comment combiner la sauvegarde du patrimoine et le développement des territoires ?
- ◆ Comment renforcer la visibilité des arts visuels sur le Territoire de l'Ouest ?
- ◆ Comment améliorer la coordination entre acteurs culturels sur le territoire Ouest ?

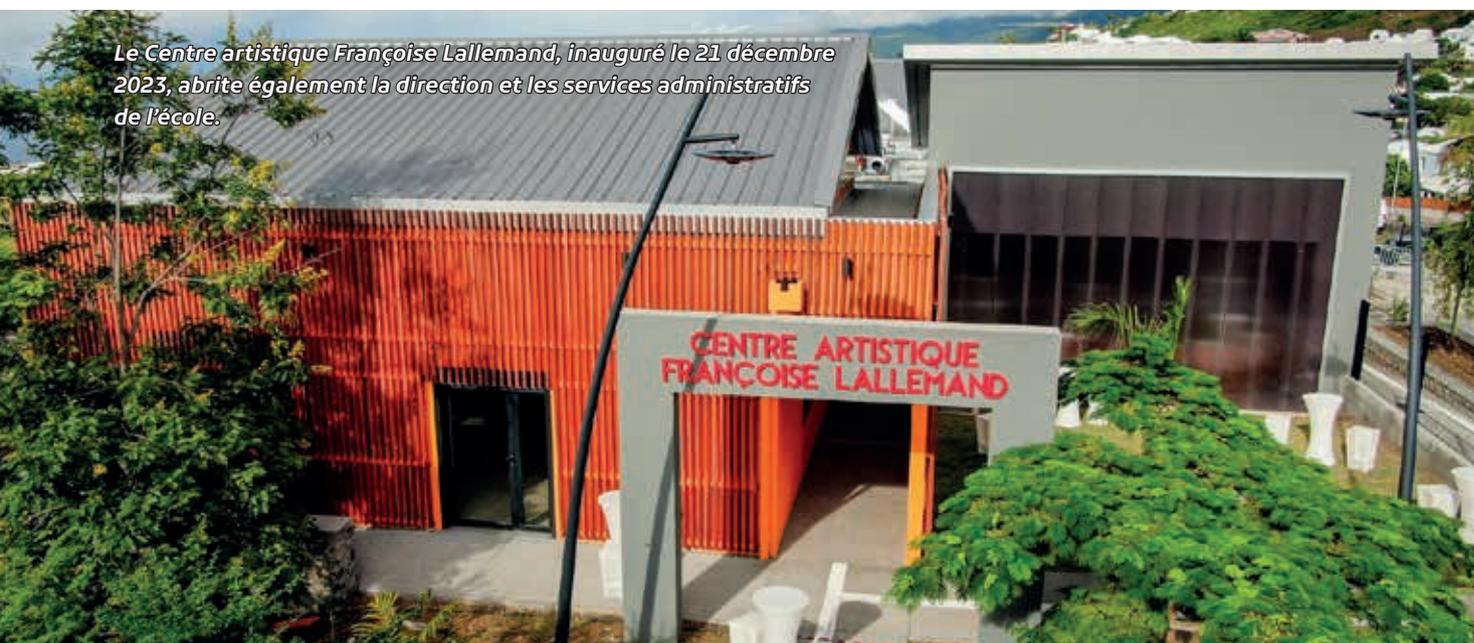
Cette journée a fait l'objet d'une retranscription et de restitutions écrites des ateliers. Les participants ont été très satisfaits de cette initiative et ont appelé à des temps d'échanges plus réguliers.

+ FOCUS

L'inauguration du Centre artistique Françoise Lallemand

L'inauguration a constitué un temps fort et a rendu un bel hommage à l'artiste lyrique Françoise Lallemand, dont le Centre porte le nom. La soirée d'inauguration a été animée par un temps protocolaire puis par trois séquences musicales : un hommage à l'artiste par le collectif Alpaca Rose, une prestation des élèves de l'EAIO et de l'école municipale de Saint-Paul et un concert de Pix'L. Les concerts ont été rendus accessibles au quartier. Des actions de médiation et des rencontres avec diverses associations du bassin de vie de Plateau-Caillou, ont été réalisées en amont. Lors de l'inauguration, l'une d'entre elles a pu se produire sur scène devant un public conquis. Les 10 ans de l'EAIO ont été célébrés à l'occasion de cette ouverture. Enfin, les salles de pratique ont été dénommées en référence aux artistes réunionnais suivants : Wilhiam Zitte, René Lacaille, Eric Sida, Baguett (Patrick Huguet), Tantine Zaza (Françoise Gimbert), Jean-Bruno Escyle, Danyel Waro et Arnaud Dormeuil.

Le Centre artistique Françoise Lallemand, inauguré le 21 décembre 2023, abrite également la direction et les services administratifs de l'école.



Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Nombre d'élèves formés en enseignement artistique	323	752	+429
Taux d'avancement de la construction de l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) à Plateau Caillou	80%	100%	+ 20 points%
Soutien financier du Territoire de l'Ouest aux 4 salles culturelles	300 000	306 000	+ 6000€
Soutien financier Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (F)	650 000€	1 045 000€	+61 %
Nombre de créations artistiques accompagnés par Bekali	3	3	-
Taux d'avancement de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire	10%	30%	+ 20 points%

AXE 4 – PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



En 2023, ce sont 8 interventions sur les cordons dunaires de l'Hermitage, des Roches Noires et de Saint-Leu, qui ont été menées pour recalibrer les plages et les embouchures et éviter ainsi l'inondation de zones habitées.

Préambule

En 2023, le Territoire de l'Ouest, à travers ses études topographiques (modélisation des bassins versants concernés), ses études géotechniques et hydrauliques, a renforcé et développé sa connaissance des ouvrages de protection des inondations transférés à l'intercommunalité.

De plus, des interventions de surveillance, d'entretien sur les ouvrages ont aussi été réalisés sur 83% du patrimoine, avec quelques réparations opérées sur 150 ml.

Plusieurs épisodes de houle ont engendré des apports de sable sur les cordons dunaires obstruant ainsi le bon écoulement des eaux des ravines à la mer. De nombreuses interventions ont été réalisées sur les cordons dunaires, participant à la lutte contre les inondations et au rechargement des plages.

Le Territoire de l'Ouest a également validé en 2023 son plan d'actions sur la stratégie intégrée du trait de côte et engagé des premières actions sur cette thématique.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la validation de la stratégie de gestion des milieux aquatiques du Territoire.

Ces réalisations ont eu lieu malgré quelques difficultés rencontrées pour mener à bien les travaux et investissements prévus (contraintes environnementales et réglementaires, ressource absente sur le programme de travaux du papi Hermitage).

Protéger les populations exposées aux risques naturels

• Les ressources :

ETP mobilisés : 8 ETP au global pour la GEMAPI

Budget réalisé : 12 615 473€
en investissement

1,16 M € en fonctionnement pour la GEMAPI

• Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023** : développer la compétence GEMAPI au sein de la Direction de l'Eau de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée aux projets et à l'ambition de la collectivité

Elaboration du PICS – Plan intercommunal de Sauvegarde

Pour répondre aux exigences de la loi MATRAS, le Territoire de l'Ouest a engagé, en septembre 2023, l'élaboration de son PICS avec un accompagnement du CEREMA dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - AMO. Le comité technique de lancement a eu lieu le 26 septembre 2023 élargi aux référents Plans Communaux de Sauvegarde, ainsi que la tenue de plusieurs ateliers de travail avec les services internes de la collectivité.

L'objectif du PICS vise à organiser et formaliser la solidarité intercommunale en cas de crises majeures par une coordination à l'échelle intercommunale et par un accompagnement technique de l'intercommunalité vis-à-vis des communes. Par ailleurs, ce plan vise à assurer une continuité de services pour les compétences communautaires telles que la GEMAPI, l'eau et l'assainissement, les transports, la collecte des déchets...

Les années 2024 et 2025 seront consacrées à la mise en place d'un exercice de crise et l'adoption du document final par les instances délibérantes du Territoire de l'Ouest et des 5 communes.

• Assurer les suivis, l'entretien des ouvrages et les aménagements pour la protection des populations face aux risques d'inondations et de submersion marine

- Autorisation réglementaire des systèmes d'endiguement : l'année 2023 a été marquée

par l'acquisition des données géotechniques et topographiques pour la réalisation des études de danger sur les systèmes d'endiguement de classe C :

- ◆ Ravines Grand et Petit Etang à Saint-Leu ;
- ◆ Ravine La Fontaine à Saint-Leu ;
- ◆ Ravine Lataniers et Ravine à Marquet à La Possession.

La connaissance sur ces ouvrages s'est renforcée dans l'objectif de permettre à la collectivité en 2024 de définir le niveau de protection des systèmes d'endiguement, de définir les zones protégées associées permettant aux Communes concernées de prendre les mesures de sécurité nécessaires de Saint-Leu et La Possession.

Des rapports de surveillance ont également été réalisés par les bureaux d'études sur les 3 systèmes d'endiguement de classe B.

Enfin, de nouvelles études de danger ont été réalisées sur le système d'endiguement de la Rivière des Galets pour tenir compte des travaux de confortement réalisés en 2022.

- Environ 22 km d'ouvrages de protection contre les inondations ont été surveillés ou entretenus et ont pu bénéficier d'un nouveau financement Fonds Verts.

Ce sont également environ 150 m d'ouvrages qui ont pu être confortés suite à des désordres relevés sur les Ravines La Fontaine à Saint-Leu, Balthazar et Ravine à Marquet à La Possession.

D'autres interventions ponctuelles ont été menées notamment en gestion de crise sur les cordons

dunaires avant, pendant et après le cyclone FREDDY. Au total, 8 interventions sur les cordons dunaires ont été menées pour les recalibrages de plage sur les cordons de l'Hermitage, de Saint-Gilles (Roches Noires) et du Centre-Ville de Saint-Leu (Grand ravine et Petit Etang).

Le Territoire de l'Ouest doit consolider son organisation pour disposer de moyens de surveillance et d'entretien des ouvrages. Pour cela des nouveaux contrats de travaux ont été publiés pour un montant total estimé de 20,8 millions d'euros de travaux sur les 4 années à venir.

- Le travail d'analyse et de concertation mené a permis au Territoire de l'Ouest de définir sa stratégie sur les 56 km de littoral.

Il a abouti, en 2023, à la validation d'un plan d'actions pour la période 2024-2027.

Des premières actions opérationnelles ont été engagées dès 2023 :

- ◆ Acquisition de données topographiques (Lidar) sur l'ensemble du littoral du territoire ;
- ◆ Publication d'un marché pour l'élaboration du Plan de Gestion des Sédiments ;
- ◆ Partenariat avec le BRGM et l'observatoire du littoral pour la mise en place de 5 dispositifs participatifs de sensibilisation au recul du trait de côte (type « Coastnap ») ;
- ◆ Proposition d'un guide pour les riverains du littoral.

Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire

• Les ressources :

ETP mobilisés : 8 ETP au global pour la GEMAPI

Budget réalisé : 192 723€ en investissement

1,16 M € en fonctionnement pour la GEMAPI

• Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023** : développer la compétence GEMAPI au sein de la Direction de l'Eau de l'intercommunalité en mettant en place une organisation administrative, financière et technique adaptée aux projets et à l'ambition de la collectivité

La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul est le 1er site de La Réunion, le 12e des Outre-mer et le 49e français, à être labellisé Zone humide d'importance internationale. C'est également la plus grande zone humide littorale protégée des Mascareignes



• Mettre en place la stratégie de gestion des milieux aquatiques

- La concertation menée a permis de définir et de valider la stratégie de gestion des milieux aquatiques du Territoire de l'Ouest pour les 6 milieux les plus sensibles :

- ◆ Rivière des Galets
- ◆ Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul
- ◆ Zone Humide de l'Hermitage
- ◆ Ravine Saint-Gilles
- ◆ Embouchures de ravine
- ◆ Zones humides d'altitude

- Deux actions plus opérationnelles ont été engagées.

Ces actions ont été lauréates de deux appels à projets de l'Office Français de la Biodiversité en cours REMHOM, (menée en maîtrise d'ouvrage direct) et TEMEUM, menée en collaboration avec la Régie Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul.

- ◆ La première consiste à valoriser écologiquement la zone humide de l'Hermitage et à proposer un parcours pédagogique de sensibilisation au public sur ces espaces sensibles et jouant un rôle écosystémique pour la préservation des milieux. Le marché de maîtrise d'œuvre a été publié en 2023.
- ◆ La seconde permet d'améliorer la connaissance sur les périodes et sites de

reproduction d des espèces protégées situées dans la zone humide de l'Hermitage : des caméras et dispositifs de suivis ont ainsi été installés en novembre 2023 sur ce secteur pilote.

- De nouvelles expérimentations et nouveaux modes de gestion ont vu le jour en 2023 dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur les milieux aquatiques des ravines Saint-Gilles et Hermitage avec l'acquisition de nouveaux dispositifs de type barrages flottants visant à contenir les espèces envahissantes sur les plans d'eau pour limiter leur développement et leur propagation.

En 2023, 20 300 m² de plan d'eau ont été entretenus et plusieurs opérations « coups de poing » ont permis d'éviter le développement de nouvelles espèces.

Cette lutte intégrée bénéficie depuis 2023 d'accompagnement financier du Fonds Verts.

- Enfin, plusieurs actions de sensibilisation ont été organisées sur le volet GEMAPI sur le Territoire :

- ◆ Intervention au Séminaire CNFPT : « La Réunion des Possibles » ;
- ◆ Participation aux Journées du Patrimoine ;
- ◆ Pose des filets anti-déchets sur la Commune de La Possession ;
- ◆ BTS au lycée agricole ;
- ◆ Intervention avec la PIROI au Parc boisé du Port (Croix Rouge de l'Océan Indien).

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
GEPI			
Nombre de km surveillés et/ou entretenus	20	22	+2
Nombre de ml d'ouvrages créés ou confortés	150	150	-
GEMA			
Nombre de m ² de surface de zones humides entretenus	-	20 300	-
Nombre d'actions de préservation engagées	-	5	+5
Nombre d'actions de sensibilisation	-	6	+6

+ FOCUS

Validation de la stratégie de gestion des milieux aquatiques du Territoire



Face à la menace croissante des espèces exotiques envahissantes, un nouveau dispositif de barrages flottants a été spécifiquement conçu, offrant une solution efficace et écologique.

Dans un contexte de changement climatique, la préservation des milieux aquatiques se révèle être un levier majeur pour en atténuer ses effets. En effet, ces cours d'eau, étangs et zones humides sont primordiaux pour les services écosystémiques qu'ils nous offrent en préservant et régulant la ressource en eau, captant le CO₂, réduisant les effets des tempêtes, sécheresses, inondations et constituant des réservoirs uniques de biodiversité.

Ces milieux pourtant essentiels sont gravement menacés car très fragiles aux pressions qui les entourent. Le Territoire de l'Ouest, au travers de sa compétence GeMAPI, souhaite aujourd'hui s'inscrire dans la gestion de ces milieux aquatiques terrestres par l'élaboration de sa stratégie et de plans d'actions quinquennaux multipartites.

A l'issue d'un long travail de concertation avec les nombreux acteurs engagés du territoire, le Territoire a acté, fin 2023, sa feuille de route suivant 5 axes stratégiques et a choisi un scénario d'intervention opérationnel pour la période 2024-2028 qui se décline de la manière suivante :

1) Faire du Territoire de l'Ouest l'acteur de la gouvernance au service de la GeMA et le

producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation ;
 2) Participer à l'atteinte des objectifs DCE (Directive Cadre sur l'Eau) pour les masses d'eau superficielles du Territoire de l'Ouest ;
 3) Agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et conquérant leurs périphéries en plus des cœurs : conservation, restauration puis reconquête ;
 4) Promouvoir une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer (terre) ;
 5) Gérer l'héritage du passé et poser le Territoire de l'Ouest en pilote de la transition dans la gestion des EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) au bénéfice des milieux humides de l'océan Indien.

Construite en cohérence avec les capacités et les réalités du territoire, la stratégie et sa mise en œuvre ne pourront être un succès qu'avec l'engagement réciproque et coordonné de nos partenaires via une contractualisation adaptée à mettre en place en 2024.

Le Territoire de l'Ouest affirme ainsi sa volonté de préserver ses milieux aquatiques terrestres à travers une stratégie adaptée.

Faire de la transition écologique et énergétique un axe de développement du territoire 1+1

• Les ressources :

ETP mobilisés : 2 ETP
Budget réalisé : 415 229€
385 229€ en investissement
30 000€ en fonctionnement

En 2023, les travaux d'élaboration du PCAET ont été au cœur des échanges avec les partenaires et ont permis de finaliser le diagnostic, de fixer les orientations stratégiques et d'engager les travaux du programme d'action.

• Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Avec un démarrage des travaux du diagnostic fin 2022, le Forum de lancement officiel en mars 2023 a permis de partager avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire les 1ers éléments du diagnostic et d'identifier les enjeux du Territoire de l'Ouest ;

Après la validation du diagnostic en avril, 6 orientations stratégiques et 19 objectifs ont été définis en réponse aux principaux enjeux du territoire et en cohérence avec le projet de Territoire « Ouest 2040 ». Cette stratégie a fait l'objet d'une mise en débat en Bureau communautaire du 9 octobre 2023.

• Développer le modèle économique durable de l'Ouest

Le Territoire de l'Ouest met en œuvre des actions



• Les principaux objectifs :

- Elaboration PCAET
- Poursuite du contrat de recherche avec EFFICACITY

concrètes en matière de transition écologique et énergétique :

La fin du second semestre a été consacrée à l'élaboration des 1ers éléments du programme d'actions dans le cadre d'ateliers de concertation avec les partenaires, organisés en novembre 2023.

- **Poursuite du marché de Recherche et Développement (R&D) avec l'institut national pour la transition énergétique «Efficacity»** visant à identifier et développer des projets, en faveur de la transition écologique avec les entreprises et acteurs locaux :

- L'analyse du potentiel de géothermie de surface avec le BRGM afin d'explorer le potentiel de cette ressource dans l'Ouest ;
- L'autoconsommation collective d'énergies renouvelables dans les ZA du Territoire de l'Ouest et en particulier sur la ZA de CAMBAIE avec la société M-Environnement ;
- L'adaptation des outils EnergyMapper et PowerDIS au contexte des ZAE du Territoire de l'Ouest ;
- L'accompagnement du Grand Port Maritime de La Réunion, dans sa stratégie énergie.

Cette démarche de R&D a mis en évidence, la nécessité et l'intérêt pour le Territoire d'adapter au contexte insulaire et tropical la suite logicielle développée par Efficacity en métropole, qui accompagne les aménageurs et collectivités de plus d'une trentaine d'écoquartiers, tant pour les ZAE que pour l'aménagement mixte. La définition de ce nouveau marché de R&D a commencé fin 2023.

- **Aide financière accordée à l'association «Synergie Péi-OI»** pour la poursuite des travaux visant à développer des projets d'écologie industrielle pour les entreprises de l'Ouest de nos ZA afin de :

- Sensibiliser les structures des zones d'activités à l'économie circulaire et aux gains que cela peut engendrer ;
- Identifier des opportunités liées aux matières résiduelles, à la mutualisation et aux synergies possibles ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des synergies identifiées ;
- Créer des chaînes de valeurs.

• Bilan 2023 : 750 tonnes de matières dévées, 5 brocantes réalisées, 15 adats d'entreprises, 1 de 1500 personnes sensibilisées

- **Organiser un groupe de travail avec le CIRBAT, Qualitropic, l'ADIR et la Technopôle de La Réunion** pour développer des filières de matériaux nouveaux ou de réemploi, dans le cadre du projet de Démonstrateur de la Ville Durable (DVD) sur Cambaie.

- **Réalisation du bilan final du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME**, dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique 2019 - 2022.

Développer la pratique des mobilités durables

• Les ressources :

ETP mobilisés : 1 ETP
Budget réalisé :
34 579€ en investissement

Les conditions de mobilités sur le Territoire de l'Ouest sont fortement dégradées du fait de la congestion générée par les embouteillages. Des alternatives existent déjà pour s'affranchir de cette pénibilité quotidienne. Il faut cependant préparer aujourd'hui les territoires des proximités de demain.

• Réaliser le programme vélo / Développer la pratique des modes actifs

- Le Territoire de l'Ouest a mis en place un service de location moyenne/longue durées de Vélos à Assistance Electrique en 2021. Ce service a rencontré un vif succès auprès des usagers nécessitant un renforcement de la flotte de vélos. En 2023, le Territoire de l'Ouest a acté le principe d'un achat de 100 UTTAE (Vélos Tout Terrain à Assistance Electrique) lors d'une délibération adoptée fin d'année 2023.

- Le Territoire de l'Ouest, dans sa vocation à devenir un Territoire Cyclable, a réitéré sa Rando Vélo intercommunale avec plus de 500 participants, un record pour cet évènement. En parallèle, le Territoire de l'Ouest s'est associé à Ile De la Réunion

• Les principaux objectifs :

- Organisation de la Rando-Vélo Interco
- Achat de nouveaux vélos

Mobilité (IDRM, ex SMTR) dans le déploiement de son application géovélo en 2023.

• Définir la politique de déplacements du Territoire de l'Ouest / Accompagner le changement de comportement

- Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du Plan de Déplacements Urbains et la transformation en Plan De Mobilité, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée fin 2023. Cette action s'inscrit dans les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur le suivi de la mise en application du PDU.

- Covoiturage

En cohérence avec le Plan de déplacements urbains actuel, le Territoire de l'Ouest a souhaité accompagner les entreprises à encourager le covoiturage auprès de leurs salariés. De ce fait, l'application Karos City a fait l'objet d'une délibération par le Bureau Communautaire du 3 juillet 2023 pour un déploiement en 2024.

+ FOCUS

Rando vélo 2023

La rando-vélo intercommunale a une nouvelle fois connu un franc succès, réunissant quelque 500 cyclistes venus de toute l'île !



La rando-vélo intercommunale 2023 a connu un franc succès en termes de participation, rassemblant environ 500 cyclistes, soit plus du double par rapport aux années précédentes qui comptaient seulement 200 participants. Le parcours a traversé les cinq communes, offrant des points de ravitaillement et des explications sur le riche patrimoine local. Cette journée a fusionné le défi sportif et le plaisir, créant ainsi un pont entre la mobilité et les journées du patrimoine. Des activités animées et des sessions de sensibilisation ont eu lieu à l'école Franco-Chinoise et à la Pointe de Trois-Bassins. De nombreuses animations se sont déroulées sur le site du camping intercommunal de l'Hermitage, telles que le slackline, la course de la roue, la course de « goni », le stretching, ainsi que le jeu "tourne la roue", en partenariat avec les services des sports des communes, de la Régie d'Enseignement Artistique du TCO, de l'Office du Tourisme de l'Ouest et de la Direction de la Communication.

Indicateurs	Bilan 2022	Bilan 2023	Evolution 2022-2023
Stock de vélos	550	650	+100
Nombre d'arceaux vélos	97	97	-
Nombre d'usagers sur liste d'attente Mobi'Ouest	1150	1740	+51 %
Taux de location / parc vélo	92%	83%	-9 points %
Nombre de km d'infrastructures vélo	110,2	114,2	+4km
Nombre de places de covoiturage	-	255	-

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 974-249740101-20240716-2024_069_CC_9-DE

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240716-2024_069_CC_9-DE

S²LOW



1, rue Eliard Laude BP 50049 • 97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re



LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU